

## TABLE DES MATIERES

Remarques introductives .....	2	7. Service culturel.....	15
Principaux changements du budget 2012 .....	3	8. Sports .....	15
<b>CHAPITRE II Analyse des rubriques par nature .....</b>	<b>5</b>	9. Institutions et assurances sociales.....	16
<b>A. Charges .....</b>	<b>5</b>	10. Aides sociales .....	16
<b>B. Recettes.....</b>	<b>6</b>	<b>CHAPITRE V Politique du personnel.....</b>	<b>17</b>
<b>CHAPITRE III Evolution des recettes générales, selon la</b>		1. Effectif du personnel et dotation.....	17
<b>classification administrative .....</b>	<b>7</b>	a) Nouveaux postes.....	17
<b>A. Evolution des recettes fiscales.....</b>	<b>7</b>	b) Réductions ou suppressions de postes .....	17
<b>B. Examen de détail des principales recettes fiscales .....</b>	<b>8</b>	c) Réorganisation et autres changements structureaux .....	17
1. Personnes physiques.....	8	d) Modifications temporaires .....	17
a) Impôt sur le revenu .....	8	e) Dotation .....	18
b) Impôt sur la fortune .....	9	2. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel .....	18
2. Personnes morales .....	9	<b>CHAPITRE VI Situation financière de la Commune .....</b>	<b>18</b>
a) Impôt sur le bénéfice.....	9	<b>CHAPITRE VII Budget des Services industriels (S.I.).....</b>	<b>19</b>
b) Impôt sur le capital.....	10	<b>A. Généralités .....</b>	<b>19</b>
3. Autres impôts et taxes.....	11	<b>B. Les charges.....</b>	<b>19</b>
a) Impôt spécial des immeubles.....	11	<b>C. Les recettes.....</b>	<b>20</b>
b) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de		<b>D. Les institutions gérées par les S.I. ....</b>	<b>21</b>
mutations immobilières .....	11	<b>E. Réserve pour égalisation du prix de l'eau .....</b>	<b>21</b>
<b>C. Evolution des recettes générales - Commentaires des</b>		<b>CHAPITRE VIII Budget des investissements.....</b>	<b>21</b>
<b>rubriques par Services .....</b>	<b>11</b>	<b>A. Explications détaillées des investissements .....</b>	<b>22</b>
1. Administration générale .....	11	1. Catégorie I.....	22
2. Finances.....	11	2. Catégorie II.....	23
3. Police locale et Mobilité.....	11	3. Catégorie III.....	39
4. Génie-civil et cadastre.....	11	4. Investissements des Services industriels (catégorie II) .....	39
5. Aides sociales .....	12	<b>B. Capacité d'investissement et charges financières .....</b>	<b>39</b>
<b>CHAPITRE IV Evolution des charges générales selon la</b>		1. Capacité d'investir .....	39
<b>classification administrative .....</b>	<b>12</b>	2. Financement des investissements .....	40
<b>Commentaires des rubriques par Services .....</b>	<b>12</b>	3. Charges financières .....	40
1. Administration générale .....	12	<b>CHAPITRE IX Obtention d'une limite de crédit pour financer</b>	
2. Finances.....	13	<b>des ponts de trésorerie communale.....</b>	<b>40</b>
3. Ecoles.....	13	<b>Tableau des besoins de liquidités arrêté au 31.12.2012.....</b>	<b>40</b>
4. Police locale et mobilité.....	14		
5. Génie-civil et Cadastre .....	14		
6. Aménagement et Bâtiments .....	15		

## MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

( du 15 novembre 2011 )

### 9 – 2011-2016 : BUDGET DE LA VILLE DE FRIBOURG POUR L'EXERCICE 2012

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2012, dont les prévisions sont les suivantes :

Total des produits	Fr. 219'211'454.00
Total des charges	Fr. 220'299'400.00
<b>Excédent des charges</b>	<b>Fr. 1'087'946.00</b>

Quant au budget des Services industriels, il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 13'600'780.00
Total des charges	Fr. 13'541'800.00
<b>Excédent des produits</b>	<b>Fr. 58'980.00</b>

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".

\* \* \* \* \*

## REMARQUES INTRODUCTIVES

Le budget communal de l'exercice 2012 présente un excédent de charges de

**Fr. 1'087'946.--**

soit le 0.55 % du total des produits de Fr. 195'691'946.-- (imputations internes de Fr. 23'519'508.-- déduites).

Le budget de l'exercice 2012 est en amélioration par rapport au budget 2011 de Fr. 1'089'597.--. Ce dernier présentait un excédent de charges de 1.13 % du total des produits.

Cette amélioration s'explique essentiellement par les éléments suivants :

1. Les recettes fiscales augmentent de 5,2 mio. Il faut relever que ces recettes ne sont pas touchées, pour la première fois depuis 2 ans, par une diminution des barèmes fiscaux imposée par le Canton.
2. Le dividende versé par la société Frigaz augmente de 0,3 mio pour 2012 par rapport à 2011.

Ce budget intègre les éléments principaux suivants ayant un effet négatif sur le résultat, soit :

1. Les frais facturés par l'Agglo pour les frais de transports augmentent de 1,4 mio par rapport au budget 2011. Il faut rappeler que le budget 2011 intégrait le budget voté par le Conseil d'agglomération en octobre 2010. Il avait été amputé d'un montant de 3 mio pour la section transports et communications. Au printemps 2011, le Conseil d'agglomération avait revoté un budget intégrant le montant précité. De ce fait, les comptes 2011 seront supérieurs de 0,8 mio.
2. Pour répondre aux demandes des parents et à la nouvelle loi cantonale sur la petite enfance, ce budget intègre une augmentation de 0,5 mio pour les subventions aux crèches et garderies.
3. Un effort particulier a été fait pour l'entretien des chaussées et trottoirs en augmentant le budget 0,25 mio.

4. Les amortissements augmentent de 0,6 mio tout en restant dans les limites fixées par le Conseil communal de 7,2 mio (hors Step et Châtillon).
5. Les frais facturés par l'Etat augmentent de 1 mio sans tenir compte de la nouvelle taxe de décharge compensée par une recette du même montant, soit 0,9 mio (voir p. 4).

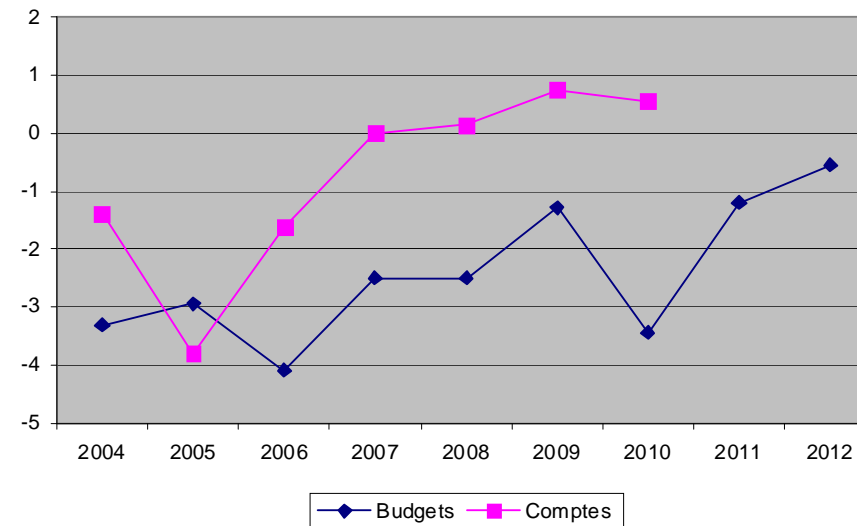
Il est réjouissant de relever que la masse salariale après adaptation des salaires au renchérissement de 0,45 % n'augmente que de 0.44 % et est, de ce fait, parfaitement en ligne avec l'objectif d'augmentation maximum de 1,5 % fixé par le Conseil communal dans son plan financier.

La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pourcent des recettes totales (imputations internes déduites) pour les années 2004 à 2010 est la suivante :

Années	Budgets	%	Comptes	%
2004	-5'764'642.00	-3.31	-2'488'727.08	-1.38
2005	-5'353'565.00	-2.93	-6'964'784.19	-3.8
2006	-7'497'797.00	-4.09	-3'087'145.68	-1.62
2007	-4'505'898.00	-2.49	2'529.90	0.001
2008	-4'559'867.00	-2.49	276'804.94	0.15
2009	-2'395'058.00	-1.27	1'453'393.61	0.76
2010	-6'394'454.00	-3.44	1'085'850.25	0.56
2011	-2'277'548.00	-1.19		
2012	-1'087'946.00	-0.55		
moyenne	-4'426'308.33		-1'388'868.32	

Comme le démontre le tableau ci-dessus, le bilan global est proche de l'équilibre pour les comptes des 7 dernières années.

### Comparaison entre les excédents de charges ou de recettes en% des recettes globales entre les comptes 2004 à 2010 et le budget 2004 à 2012



### PRINCIPAUX CHANGEMENTS DU BUDGET 2012

#### Contentieux d'assurance maladie

Le Grand Conseil a adopté, lors de sa session de septembre 2011, le transfert des compétences des communes vers l'Etat en matière de contentieux dans le domaine de l'assurance maladie obligatoire. En compensation des charges transférées à l'Etat, la participation des communes au financement de l'aide sociale est augmentée de 50 % à 60 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Dans le budget communal, ce transfert de compétence a modifié les rubriques comptables suivantes :

N° rubrique	Désignation	budget 2012	budget 2011	ecart
1110.366.40	Prestations non facturables	-540'000	-2'500'000	-1'960'000
1110.451.00	Recupération Etat de Fribourg	3'500'000	4'500'000	1'000'000
1110.451.01	Canton Fribourg: participation assurance maladie ADB	420'000	1'200'000	780'000
	<b>Différence</b>			<b>-180'000</b>

Outre le gain estimé de Fr.180'000,--, ce changement a entraîné la suppression de poste de travail représentant 1,2 équivalent plein temps au Service de l'aide sociale.

#### Taxe cantonale sur les décharges

Le Grand Conseil a adopté, lors de sa session de septembre 2011, la nouvelle loi sur les sites contaminés instituant un fonds cantonal. L'alimentation du fonds se fera essentiellement par la perception de taxes sur les déchets stockés définitivement dans les décharges contrôlées du canton. Le territoire cantonal dispose actuellement d'une décharge contrôlée bioactive (DCB) (Décharge de Châtillon sur la commune d'Hauterive) qui accepte principalement des mâchefers de l'usine d'incinération, des terres polluées et d'autres déchets dits bioactifs.

Pour le budget 2012, cette nouvelle taxe implique la constitution d'une nouvelle charge de Fr. 900'000,--, rubrique 531.351.01 "taxe cantonale pour assainissement des sites contaminés", compensée par une nouvelle recette du même montant, rubrique 531.434.05 "taxe cantonale facturée aux clients".

#### Vente de biogaz à Frigaz

Le Conseil communal a signé, avec la société Frigaz SA, la vente de biogaz par la Step de Fribourg. Cette nouvelle recette de Fr. 570'000,--, rubrique 532.435.00 "Vente de Biogaz à Frigaz", entraîne une augmentation des charges d'énergie de Fr. 480'000,--.

#### Achat de 100% de courant vert au groupe E

En 2012, le groupe E a annoncé une réduction par rapport à 2011 des coûts de l'électricité en moyenne pour la Ville de Fribourg (hors courant vert) de l'ordre 6,15 %.

Le Conseil communal a profité de cette diminution pour entrer à 100 % dans le courant vert et globalement diminuer encore les charges énergétiques de Fr. 48'706,-- entre le budget 2011 et le budget 2012 selon le tableau ci-dessous :

Eligibles et captifs	KWh	Prix 2011	Prix 2012	Différence 2012 -2011
Eligible	9'484'248	1'436'325	1'314'974	-121'351
Captifs	4'932'516	775'687	761'206	-14'481
4 % de courant vert		20'850		-20'850
100 % de courant vert			107'976	107'976
<b>Total</b>	<b>14'416'764</b>	<b>2'232'862</b>	<b>2'184'156</b>	<b>-48'706</b>

Le contrat propose que la Ville de Fribourg soit approvisionnée à 75 % d'hydraulique garantie d'origine fribourgeoise (HKN) et 25 % naturemade star FR (hydraulique Maigrauge + parcelles solaires de St-Léonard).

L'augmentation de coût facturé par le groupe E est de 0,75 centime par KWh.

## CHAPITRE II

### ANALYSE DES RUBRIQUES PAR NATURE

Pour permettre une meilleure lisibilité des budgets par rapport au plan financier, le Conseil communal propose de faire une première analyse du budget selon la classification par nature et ensuite de revenir à une analyse selon la classification administrative, qui est celle faisant foi pour l'adoption du budget.

#### A. Charges

Les charges générales de la Commune se montent, au budget 2012, à Fr. 220'299'400,-- contre Fr. 216'722'728,-- au budget 2011. Les charges ont progressé de 1.65 %.

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart en %
30	Charges de personnel	55'332'370	55'089'420	0.44
31	Biens, services et marchandises	28'095'262	27'808'741	1.03
32	Intérêts passifs	4'611'600	4'911'600	-6.11
33	Amortissements	12'623'930	12'087'370	4.44
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	61'562'910	58'215'580	5.75
36	Subventions accordées	32'392'065	33'369'905	-2.93
38	Attributions aux réserves	2'161'755	2'121'210	1.91

Les charges de la rubrique 30 "Charges de personnel" n'augmentent que de 0.44 %, largement en deçà de l'objectif maximal de 1,5 % que le Conseil communal s'était fixé. Ce budget intègre une adaptation des salaires de

0,45 % au renchérissement Les mouvements de personnel sont expliqués dans le chapitre V, page 17.

Les charges de la rubrique 31 "Biens, services et marchandises" n'augmentent que de 1.03 % et restent dans l'objectif de 1,4 % fixé par le Conseil communal. Cette augmentation s'explique par :

- Une augmentation de 0.5 mio pour les frais électriques liés à la vente de biogaz à Frigaz.
- Une augmentation de 0,25 mio pour l'entretien des chaussées et trottoirs et de 0,25 mio de manière générale pour les entretiens par des tiers.
- Une augmentation de 0,1 mio pour les achats d'équipements et d'outillages.
- D'une manière générale, une augmentation de la rubrique 313 "Autres marchandises" de 0,1 mio.
- Ces charges sont compensées par la diminution de 1 mio des frais de remise en état liés à la Pila.

Les charges de la rubrique 32 "Intérêts passifs" diminuent de 0.3 mio liées à la diminution importante de la dette en 2009, ainsi qu'au renouvellement d'emprunts à des taux historiquement bas. Cette réduction est aussi le fruit de la politique du Conseil communal du blocage des amortissements à 7,2 mio par année (sans la STEP et Châtillon). Entre 2002 et 2012, le coût de la dette est passé de 8,5 mio à 4,6 mio, ce qui démontre une gestion rigoureuse des emprunts.

Les charges de la rubrique 33 "Amortissements" sont totalement dans les objectifs du Conseil communal. Si l'on enlève les amortissements de la STEP de 3,96 mio, ainsi que ceux de Châtillon de 1.39 mio, les autres amortissements s'élèvent à 7.3 mio (voir p. 13). En outre, suite à une accélération du comblement de la décharge de Châtillon, les amortissements ont été mis en corrélation avec cette réalité. Cela implique une augmentation de l'amortissement de Châtillon de Fr. 168'450,-- en 2012 par rapport à 2011.

Les charges de la rubrique 35 "Remboursements et participation à des collectivités publiques" augmentent de 5,75 %. Cette augmentation est due pour :

- 1,4 mio aux charges facturées par l'Agglomération;
- 0,9 mio à la nouvelle taxe cantonale pour les sites contaminés (voir p. 4);
- 0.45 mio aux charges facturées par l'Etat pour les enseignants primaires et enfantines;
- 0.2 mio pour la participation de la commune aux remboursements de l'impôt forfaitaire;
- 0,25 mio pour l'aide pour les institutions spécialisées pour personnes inadaptées.

En ce qui concerne les subventions accordées, la rubrique 36 enregistre une diminution de charge de 2,93 %. Cette diminution s'explique essentiellement par la reprise par le Canton du contentieux d'assurance maladie pour 2 mio. Il faut aussi noter des augmentations de charges pour 0,5 mio pour les crèches et garderies, ainsi que 0,3 mio pour le trafic régional.

La rubrique 38 "Attributions aux réserves" est constituée de la réserve de 1,30 mio pour la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine, suite au versement prévu de la subvention de l'Etat d'un montant de 10 mio par année à répartir entre les communes pendant 6 ans, soit de 2009 à 2014. Le détail de la rubrique est le suivant :

#### Attributions aux réserves

259.382.00	Attribution réserve pour 2ème année d'école enfantine	Fr.	1'305'000.00
410.380.00	Contribution achat abris PC	Fr.	16'000.00
521.380.00	Places de parc et places de jeux	Fr.	36'500.00
531.380.00	Châtillon, remise en état	Fr.	600'000.00
532.380.00	Step : attribution à la réserve	Fr.	87'255.00
613.380.00	Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier	Fr.	117'000.00
		<b>Fr.</b>	<b>2'161'755.00</b>

#### **B. Recettes**

Il est prévu une augmentation des recettes générales de Fr. 214'545'185,-- au budget 2011 à Fr. 219'211'454,-- au budget 2012. Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par nature suivantes :

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart en %
40	Impôts et taxes	128'633'000	123'360'000	4.27
41	Patentes, Concessions	332'000	326'000	1.84
42	Revenus des biens	7'995'690	7'650'040	4.52
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	37'861'270	36'213'570	4.55
44	Parts à des recettes sans affectation	2'280'000	2'180'000	4.59
45	Remboursements de collectivités publiques	12'953'886	14'707'113	-11.92
46	Subventions acquises	2'981'300	3'110'450	-4.15
48	Prélèvement sur les réserves	2'654'800	3'882'110	-31.61

Le budget 2012 enregistre une augmentation des impôts et taxes de 5.2 mio par rapport à 2011. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que ce budget peut intégrer toute l'augmentation des revenus sans être affecté, comme lors des derniers budgets, par des diminutions d'impôt votées par le Grand Conseil. Il faut tout de même remarquer la disparition effective de l'impôt spécial des immeubles. En effet, en 2011, le budget enregistrait encore le reliquat à facturer pour l'année fiscale 2010 pour Fr. 420'000,--. La disparition de cet impôt dès l'année fiscale 2010 a entraîné la perte de 1,1 mio de recettes fiscales.

L'augmentation de la rubrique 41 "Patentes et concessions" est essentiellement due aux revenus générés par l'affermage des affiches.

La rubrique 42 "Revenus des biens" augmente de 4,52 % essentiellement par l'attribution d'un dividende supérieur de 0,3 mio de la part de Frigaz SA à la Ville de Fribourg.

La rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes, ventes" augmente de 4.55 % pour les raisons suivantes :

- Nouvelle recette de 0,9 mio liée à la taxe cantonale refacturée aux clients de la décharge de Châtillon, comme expliqué ci-dessus;
- Nouvelle recette de 0,6 mio liée à la vente par la STEP de Biogaz à Frigaz SA. Comme expliqué ci-dessus, ce nouveau produit engendre une augmentation de charges électriques pour la STEP pour 0,5 mio;
- Augmentation des recettes de 0,2 mio liée à la vente de matériel récupéré dans le cadre de la gestion des déchets.

La rubrique 45 "Remboursements de collectivités publiques" diminue de 1.8 mio, à cause principalement de la reprise par le Canton du contentieux d'assurance maladie, selon l'explication page 3.

La rubrique 46 "Subventions acquises" diminue à cause de la réduction du montant touché par la Ville de Fribourg dans le cadre de la péréquation intercommunale des besoins.

La rubrique 48 "Prélèvements sur les réserves" évolue de la manière suivante :

256.482.00	Construction H.L.M	Fr.	100'000.00
257.482.00	Assainissement immeubles anciens	Fr.	40'000.00
521.480.00	Places de parc publiques	Fr.	14'800.00
531.480.00	Châtillon, remise en état	Fr.	1'000'000.00
532.480.01	Canalisations	Fr.	1'500'000.00
		<b>Fr.</b>	<b>2'654'800.00</b>

### **Répartition des recettes générales**

Les recettes générales se répartissent (hors imputations internes) en :

- impôts et taxes : 65.7% en 2012 contre 64.4% en 2011 et 64.7 % en 2010
- autres recettes : 34.3% en 2012 contre 35.6 % en 2011 et 35.3 % en 2010

## **CHAPITRE III**

### **EVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES, SELON LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE**

#### **A. EVOLUTION DES RECETTES FISCALES**

Il faut rappeler que, suite à la bascule d'impôt due à la reprise du RHF par le Canton, le coefficient de l'impôt de la Commune a été ramené de 85 ct à 77,3 ct pour 2007 et les années suivantes. Les estimations pour l'année fiscale 2012 tiennent compte de ce coefficient, mais gardent celui de 85 ct pour les années fiscales antérieures à 2008.

Les estimations des recettes fiscales pour l'année 2012 ont été établies tant sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions que des résultats des comptes 2009, 2010 et du budget 2011. Les chiffres donnés par l'Etat ont dû être appréciés à leur juste valeur pour tenir compte des différences particulières entre l'Etat et la Commune, notamment sur le mouvement interne des contribuables. L'entretien avec un représentant du Service cantonal des contributions se révèle, d'année en année, extrêmement important.

### Remarques générales :

Au moment où le budget 2012 est préparé, les résultats des impôts 2009 des personnes physiques ne sont pas encore connus, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront rendues qu'au début de l'année 2012. Quant aux taxations des personnes morales, l'Etat est en train de réaliser celles portant sur les années 2009-2010.

Les prévisions fiscales ont été estimées en tenant compte particulièrement de 3 éléments importants :

- la constitution de provisions lors des budgets précédents;
- la situation économique;
- les conséquences financières de la modification de la loi sur les impôts cantonaux.

### Evolution des recettes fiscales

	Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010
Impôt sur la fortune	7'600'000	7'300'000	7'229'557
Impôt sur le revenu	71'200'000	69'000'000	68'701'015
Impôt sur les prestations et les bénéfiques en capital	1'320'000	1'300'000	1'449'017
Impôt à la source	6'100'000	6'000'000	7'236'264
Impôt sur le capital	4'700'000	4'200'000	4'500'588
Impôt sur le bénéfice	17'200'000	15'200'000	14'651'567
Contribution immobilière	14'550'000	14'500'000	14'425'285
Impôt spécial des immeubles	0	420'000	822'498
Impôt sur les gains immobiliers	870'000	800'000	962'667
Droits de mutations immobilières	3'340'000	2'850'000	4'720'636
Impôt sur les successions	670'000	660'000	542'705
<b>Totaux</b>	<b>127'550'000</b>	<b>122'230'000</b>	<b>125'241'799</b>

### B. EXAMEN DE DÉTAIL DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES

#### 1. Personnes physiques

##### a) Impôt sur le revenu

En préambule, il faut constater que le rendement de l'impôt 2009 pour la Ville de Fribourg a été inférieur pour plus de 0,5 mio au rendement de l'impôt 2008. Cette diminution est due à la baisse du barème de l'impôt sur le revenu introduit au 01.01.2009 qui a coûté environ 3 mio à la Ville de Fribourg. Sans cette modification du barème, la Ville aurait augmenté ses recettes de 2,5 mio (3 mio - 0,5 mio). En comparaison, l'Etat a bénéficié d'une progression de 0,5 %.

Voici un tableau sur l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques entre la Ville et le Canton :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2002	0.85	71.10			535.71		
2003	0.85	70.12	-0.98	-1.4%	555.81	20.10	3.8%
2004	0.85	70.95	0.83	1.2%	559.30	3.49	0.6%
2005	0.85	68.39	-2.56	-3.6%	571.16	11.86	2.1%
2006	0.85	68.50	0.11	0.2%	578.78	7.62	1.3%
2007 effectif	0.773	63.73	-4.77	-7.0%	608.39	29.61	5.1%
2007 comparatif	0.85	70.08	1.58	2.3%			
2008	0.773	66.78	3.05	4.8%	637.70	29.31	4.8%
2009	0.773	66.25	-0.53	-0.8%	641.00	3.30	0.5%

L'évolution démographique de la Ville démontre que pour 2010 par rapport à 2009 la population dite légale a augmenté de 407 personnes, soit de 1.2 %. Pour la même période, le Canton a augmenté sa population de 5'334 personnes, soit de 1.95 %. Cette augmentation de population pousse tout de même le Service des finances à suivre de manière pondérée les augmentations de revenus prévues par l'Etat pour les années 2010, 2011 et 2012, tout en restant prudent sur le chiffre final qui a été, par rapport au calcul théorique, temporisé.



L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2012 à 695 mio, calculée de la façon suivante :

- impôt 2009 : 641 mio;
- impôt 2010 : + 2.5 % par rapport à 2009, d'où 657 mio. Cette estimation tient compte d'une baisse du barème de l'impôt sur le revenu qui a été introduite le 01.01.2010 pour 9 mio (modification du barème fiscal);
- impôt 2011 : + 1.07 % par rapport à 2010, d'où 664 mio, en tenant compte d'une baisse de la fiscalité pour un montant de 20 mio (réduction du splitting);
- impôt 2012 : + 4,67 % par rapport à 2011, d'où 695 mio. Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2012 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le revenu 2012 : Fr. 695'000'000.00  
 Part communale 2009 à cet impôt cantonal 2009 : 13.36%  
 Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2012 :  
 Fr. 695'000'000.00 x 77.3% x 13.36% Fr. 71'774'596.00  
**arrondi à Fr. 71'200'000.00**

Le montant a été diminué de 0,574 mio pour tenir compte du risque lié à une augmentation moins élevée des impôts pour la Ville de Fribourg pour les années 2010, 2011 et 2012 et de l'érosion de la part de la Ville de Fribourg dans l'impôt cantonal. En effet, le pourcentage était de 13,53 % en 2008 et il n'est, pour l'année fiscale 2009, que de 13,36 %.

## b) Impôt sur la fortune

L'impôt sur la fortune des personnes physiques a augmenté entre l'année fiscale 2008 et 2009. Le tableau ci-dessous démontre que cet impôt a augmenté de 7.5 % dû vraisemblablement à la reprise sur les marchés boursiers en 2009 et qui s'est répercutée sur la fortune. Cette augmentation a été plus importante à la Ville, soit 7.5 %, alors qu'au Canton elle ne s'élève qu'à 2.6 % :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2002	0.85	6.82			48.73		
2003	0.85	6.59	-0.23	-3.3%	53.58	4.85	10.0%
2004	0.85	7.24	0.65	9.9%	55.79	2.21	4.1%
2005	0.85	8.20	0.96	13.3%	62.66	6.87	12.3%
2006	0.85	8.25	0.05	0.6%	67.80	5.14	8.2%
2007 effectif	0.773	7.60	-0.65	-7.9%	72.41	4.61	6.8%
2007 comparatif	0.85	8.36	0.11	1.3%			
2008	0.773	7.21	-0.39	-5.1%	68.38	-4.03	-5.6%
2009	0.773	7.75	0.54	7.5%	70.19	1.81	2.6%

Pour l'année 2012, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à 69 mio.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale pour la Ville en 2012 devient la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur la fortune 2012 : Fr. 69'000'000.00  
 Part communale 2009 à cet impôt cantonal 2009 : 14.29%  
 Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2012 :  
 Fr. 69'000'000.00 x 77.3% x 14.29% Fr. 7'621'857.50  
**arrondi à Fr. 7'600'000.00**

## 2. Personnes morales

### a) Impôt sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales évolue de manière soutenue entre l'année fiscale 2002 et 2005. L'évolution depuis 2002 de la Commune et du Canton est la suivante :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2002	0.85	10.46			55.52		
2003	0.85	11.26	0.80	7.6%	54.79	-0.73	-1.3%
2004	0.85	13.30	2.04	18.1%	61.53	6.74	12.3%
2005	0.85	17.12	3.82	28.7%	65.11	3.58	5.8%
2006	0.85	16.24	-0.88	-5.1%	82.00	16.89	25.9%
2007 effectif	0.773	17.35	1.11	6.8%	92.00	10.00	12.2%
2007 comparatif	0.85	19.07	2.83	17.4%			
2008	0.773	16.5	-0.85	-4.9%	95.85	3.85	4.2%
2009	0.773	17.9	1.40	8.5%	111.46	15.61	16.3%

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat constate que les projections font apparaître des fluctuations très différenciées suivant les régions examinées. Ainsi, a-t-il retenu, dans son budget, une proposition de 103 mio pour l'exercice 2012.

Le budget 2012, outre l'estimation 2012, aura un fort reliquat pour les impôts 2010 et 2011. C'est pourquoi l'estimation a été effectuée de la manière suivante :

Impôt 2010	estimation 18.736 mio à 100 % - 75 % déjà provisionné, soit un reliquat de 25 %	Fr. 4'684'000.00
Impôt 2011 :	estimation 17.835 mio à 75 % - 65 % déjà provisionné, soit un reliquat de 10 %	Fr. 1'783'500.00
Impôt 2012 :	estimation 16.55 mio à 65 %	Fr. 10'757'000.00
		Fr. 17'224'500.00
	<b>arrondi à</b>	<b><u>Fr. 17'200'000.00</u></b>

L'Etat a retenu pour son propre budget une diminution de 8.5 mio de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales entre 2009 et 2012, soit un pourcentage de 7.6 %, y compris la diminution de 10 % de l'impôt sur le bénéfice et le capital voté par le Grand conseil dès l'année fiscale 2011.

Le Service des finances a tenu compte dans ses estimations du départ, en 2010, de différentes sociétés.

## b) Impôt sur le capital

L'impôt sur le capital des personnes morales évolue de manière très stable depuis plusieurs années. Depuis 2007, la BCF ainsi que de nouvelles entreprises sont aussi soumises à cet impôt.

L'évolution depuis 2002 a été la suivante :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2002	0.85	3.49			12.94		
2003	0.85	3.48	-0.01	-0.3%	15.15	2.21	17.1%
2004	0.85	3.59	0.11	3.2%	16.25	1.10	7.3%
2005	0.85	3.64	0.05	1.4%	16.44	0.19	1.2%
2006	0.85	3.59	-0.05	-1.4%	17.12	0.68	4.1%
2007 effectif	0.773	4.01	0.42	11.7%	19.97	2.85	16.6%
2007 comparatif	0.85	4.41	0.82	22.8%			
2008	0.773	4.29	0.28	7.0%	21.19	1.22	6.1%
2009	0.773	4.55	0.26	6.1%	22.21	1.02	4.8%

Pour l'année 2012, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à 23 mio.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale pour la Ville en 2012 devient la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le capital 2012 :	Fr. 23'000'000.00
Part communale 2009 à cet impôt cantonal 2009 :	26.51%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2012 :	
Fr. 23'000'000.00 x 77.3% x 26.51%	Fr. 4'713'213.00
	<b>arrondi à Fr. <u>4'700'000.00</u></b>

### 3. Autres impôts et taxes

#### a) Impôt spécial des immeubles

Il faut rappeler que le Grand Conseil a supprimé l'impôt spécial des immeubles dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette suppression entraîne une perte sèche de 1,1 mio par année dès 2012.

#### b) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Les montants des droits de mutations immobilières et de l'impôt sur les gains immobiliers restent très difficiles à évaluer et se basent en partie sur l'évolution des années antérieures. Pour l'année 2012, en se basant sur le passé, mais aussi sur l'évolution actuelle du marché immobilier, les droits de mutations ont été arrêtés à Fr. 3'340'000,-- (2011 : Fr. 2'850'000,--) et les gains immobiliers à Fr. 870'000,-- (2011 : Fr. 800'000,--) et représentent la moyenne des 5 dernières années.

### C. EVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES - COMMENTAIRES DES RUBRIQUES PAR SERVICES

#### 1. Administration générale

##### Service des relations humaines

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
130.450.00	Contribution Confédération au programme Equal Salary	29'000.00	0.00	29'000.00

Deux contributions ont été ajoutées dans cette rubrique. La première concerne des mandats RH externes pour les cas de recrutements, pour lesquels il est nécessaire d'effectuer des "assessments". La seconde concerne le renouvellement de la certification Equal salary; celle-ci occasionne des coûts externes répartis sur trois ans. Ceux de la première année sont plus importants et s'élèvent à Fr 18'000,--; les années suivantes, le montant se réduit à Fr 4'500,--. A ce coût externe viennent s'ajouter les ressources internes consacrées à ce travail. Toutefois, la Confédération

soutenant les projets en rapport à l'amélioration de l'égalité homme/femme, verse une subvention de Fr 29'000,-- pour l'ensemble de ce projet.

### 2. Finances

#### Revenus des biens

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
220.422.11	Portefeuille	1'160'400.00	809'400.00	351'000.00

L'augmentation de revenu est due au versement du dividende de Frigaz à la Ville de Fribourg. Le budget 2012 intègre le dividende versé par la société pour les comptes 2010 de Fr. 1'122'120,--.

### 3. Police locale et Mobilité

#### Service du feu

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
420.430.00	Taxes d'exemption	1'800'000.00	1'750'000.00	50'000.00

Suite à l'adoption du nouveau règlement du service de défense contre l'incendie, le système de calcul de la taxe d'exemption a été modifié. Il permettra d'augmenter les recettes et ainsi d'améliorer le taux de couverture des charges du Service du feu qui a chuté à 66% en 2008.

### 4. Génie-civil et cadastre

#### Service d'assainissement

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
530.435.00	Vente de matériel récupéré	550'000.00	350'000.00	200'000.00

Suite à de nouvelles et excellentes négociations avec les recycleurs, il a été obtenu des conditions financières pour 2011, voire 2012 supérieures aux années précédentes. La valeur actuelle du papier-carton est actuellement très élevée. Tous les prix négociés dépendent du marché. Les prévisions pour 2012 sont encore favorables.

### Décharge de Châtillon

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
531.434.05	Taxe cantonale facturée aux clients	900'000.00	0.00	900'000.00

Avec l'acceptation par le Grand Conseil de la loi sur les sites pollués, il a été décidé d'introduire une taxe sur les déchets stockés en décharge, afin d'assainir les sites pollués du canton. Cette nouvelle taxe sera introduite au 1.01.2012. Elle s'élèvera à Fr. 15.--/to pour la décharge bioactive. Sur un arrivage total de 60'000 to/an, cela représente Fr. 900'000.--.

La rubrique 531.351.01 représente la charge correspondante.

### Traitement et évacuation des eaux

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
532.435.00	Vente de Biogaz à Frigaz	570'000.00	0.00	570'000.00

Ce montant représente la vente du biogaz produit à la Step à Frigaz (cf. commentaire sur la rubrique 532.312.00).

### 5. Aides sociales

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
1110.451.01	Canton de Fribourg : participation assurance maladie sur ADB	420'000.00	1'200'000.00	-780'000.00

Le contentieux LAMal (prise en charge des impayés des assurés, soit primes, participations, franchises, frais, intérêts) passera sous la compétence de l'Etat dès le 1er janvier 2012. Dès lors, les dépenses à charge de la commune diminueront fortement dès 2012 (rubrique 1110.366.40). Il en ira de même pour les remboursements correspondants - il s'agit ici de cette rubrique relative aux primes LAMal exclusivement, que l'Etat rembourse à la commune

jusqu'au 31.12.2011. Les montants indiqués dans les deux rubriques sont donc les reliquats prévus pour 2012.

A noter que l'Etat va diminuer en contrepartie la prise en charge des dépenses d'aide matérielle LASoc (rubriques 1110.366.00/10/20/30) : sa participation passera de 50 à 40% dès le 1er janvier 2012.

## CHAPITRE IV

### EVOLUTION DES CHARGES GÉNÉRALES SELON LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

#### COMMENTAIRES DES RUBRIQUES PAR SERVICES

##### 1. Administration générale

##### Conseil communal

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
100.307.00	Pensions aux retraités	798'540.00	754'640.00	43'900.00

Cette rubrique concerne les pensions des anciens conseillers communaux et comprend deux nouveaux bénéficiaires.

##### Relations humaines

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
130.309.02	Annonces pour recherche de personnel	70'000.00	40'000.00	30'000.00

Un nombre significatif de postes sensibles doit être renouvelé et les tensions sur le marché de l'emploi nous contraignent à élargir nos campagnes de recrutement en utilisant des médias sensiblement plus onéreux.

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
130.318.00	Mandats externes gestion personnel	57'000.00	35'000.00	22'000.00

cf. Commentaire sous rubrique 130.450.00, p. 11.

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
130.318.01	Apprentis : formations et traitements facturés par des tiers	50'000.00	32'000.00	18'000.00

Cette rubrique regroupe les coûts facturés en rapport à l'effort de formation de la Ville de Fribourg pour les apprentis. Il s'agit, d'une part, des factures de cours relatifs à ces personnes et, d'autre part, des frais facturés par les réseaux d'entreprises formatrices telles que Fribap et Reflex. Dans ce dernier cas, l'apprenti est payé par le réseau et celui-ci facture un montant brut comprenant le salaire et les charges sociales y relatives, ainsi que l'encadrement qui n'est alors plus à la charge du personnel. Cette année, la Ville a étendu sa participation en accueillant deux apprentis supplémentaires dans les domaines sociaux éducatifs.

## 2. Finances

### Personnel communal : charges sociales diverses

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
201.304.00	Caisse de prévoyance : pont AVS	533'000.00	240'000.00	293'000.00

Depuis 1993, la Commune a mis en place des ponts AVS permettant au personnel communal de partir en préretraite. La participation communale est calculée sur la totalité de l'avance AVS calculée aux 70% de la préretraite, mais au maximum à la rente AVS simple maximale. Les avantages financiers directs et indirects ne sont pas facilement calculables, mais les études faites démontrent que le système permet, dans la plupart des cas, une neutralisation des coûts. En effet, une personne pouvant bénéficier de ce

système touche souvent un salaire plus élevé que celle qui la remplace. Dans le courant de l'année 2011, beaucoup de personnes ont fait valoir leur droit à la retraite anticipée ce qui augmente de manière très importante ce budget. Dans le même temps, l'augmentation de 0,44 % des charges du personnel (compte par nature) est pour cette année très faible, même en y intégrant le compte ci-dessus et le renchérissement de 0,45 %.

De ce fait, cette augmentation de pont AVS est neutralisée par une diminution des charges salariales dans les secteurs touchés par des départs à la retraite anticipée.

## 3. Ecoles

### Ecole de Jolimont

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
311.310.00	Matériel d'enseignement	250'000.00	200'000.00	50'000.00

Le montant nécessaire du matériel d'enseignement est de Fr. 286'118.70, ce qui correspond à une autorisation de dépense. De ce montant, il y a lieu de déduire un montant de Fr. 36'218.70 à prendre sur la réserve. Le montant final à inscrire au budget s'élève donc à Fr. 250'000.--.

A titre de comparaison, en 2011, le besoin en matériel d'enseignement était chiffré à Fr. 268'548.20, soit un montant de Fr. 17'570.50 inférieur à celui de 2012 et non de Fr. 50'000.-- comme on pourrait le croire à la lecture du budget. En revanche le montant pris dans la réserve en 2011 s'élevait à Fr. 68'548.20 et le montant inscrit au budget était donc de Fr. 200'000.--.

Cela dit, l'augmentation effective des besoins en matériel scolaire de Fr. 17'570.50 s'explique pour l'essentiel par l'achat de nouveau matériel didactique non transmissible et par le renouvellement d'environ 1/6 du parc informatique.

#### 4. Police locale et mobilité

##### Service du feu

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
430.315.10	Entretien des bornes-hydrants	70'000.00	35'000.00	35'000.00

Cette rubrique sert à assurer l'entretien du réseau de bornes hydrantes comptant 536 installations. Le rythme des révisions n'étant pas suffisant (22 en 2010) pour garantir à terme le bon entretien de ce réseau, l'achat d'une sableuse a été budgété en 2012.

#### 5. Génie-civil et Cadastre

##### Véhicules et machines

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
510.311.00	Equipement et outillage	100'000.00	25'000.00	75'000.00

Ce montant inclut le remplacement de la déligneuse existante achetée d'occasion en 1977 (34 ans). Les pièces de rechange ne se trouvent plus sur le marché. La qualité du travail n'est plus garantie, voire insuffisante. Un contrôle de la SUVA a démontré que cette machine ne répond plus aux normes de sécurité actuelles. Cette machine est indispensable dans une menuiserie et sert à traiter le bois massif brut et ainsi obtenir les dimensions exactes des planches nécessaires à la fabrication de portes, main courante pour les barrières en mélèze, socle de meubles, bancs publics, marches d'escalier en chêne (passerelle des Neigles), etc.

#### Routes communales et voirie

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
520.314.00	Entretien des chaussées et trottoirs	800'000.00	550'000.00	250'000.00

L'augmentation est due à des mesures d'entretien impératives et urgentes sur le réseau routier (passage du Cardinal, voie de bus de la rue de l'Hôpital) ainsi que sur un ouvrage (escaliers de Zaehringen).

Il est à relever que les réparations d'urgence du réseau routier sont en constante augmentation et que des travaux de renforcement des infrastructures devront être planifiés ces prochaines années sous peine d'une dégradation importante de l'état général du réseau.

##### Décharge de Châtillon

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
531.314.00	Entretien par des tiers	105'000.00	25'000.00	80'000.00

Ce montant inclut le remplacement du train de chenilles du trax (acquisition en mars 2004) qui est très sollicité par l'abrasion des mâchefers. Le coût de ce remplacement est de Fr. 80'000.--.

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
531.351.01	Taxe cantonale pour ass. sites contaminés	900'000.00	0.00	900'000.00

Avec l'acceptation par le Grand Conseil de la loi sur les sites pollués, il a été décidé d'introduire une taxe sur les déchets stockés en décharge, afin d'assainir les sites pollués du canton. Cette nouvelle taxe sera introduite au 01.01.2012. Elle s'élèvera à Fr. 15.--/to pour la décharge bioactive. Sur un arrivage total de 60'000 to/an, cela représente Fr. 900'00.--.

La rubrique 531.434.05 représente la recette correspondante.

### Traitement et évacuation des eaux

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
532.312.00	Energie (STEP)	809'000.00	328'000.00	481'000.00

Un contrat a été passé avec Frigaz pour la vente du biogaz produit à la Step. En contrepartie, un montant de Fr. 520'000.-- est budgétisé pour l'achat de gaz naturel nécessaire au fonctionnement des nouveaux couplages chaleur-force (CCF).

### Economat

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
550.316.00	Locations photocopieurs	300'000.00	264'100.00	35'900.00

Ce montant est dû à l'augmentation des photocopies sur les nouvelles photocopieuses multifonctions et couleur, avec la suppression des imprimantes et des scanners.

## 6. Aménagement et Bâtiments

### Parcs et Promenades

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
621.314.00	Entretien par des tiers	70'000.00	35'000.00	35'000.00

L'augmentation de la charge est due à la contribution annuelle pour la réalisation du plan de gestion des forêts de la Ville de Fribourg 2012 – 2023 et à la reconstruction de 17 entourages d'arbres dans le cadre de la réfection du trottoir de l'Avenue Weck-Reynold.

## 7. Service culturel

### Services généraux

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
800.318.00	Mandats de prestations	39'000.00	0.00	39'000.00

Il s'agit d'un mandat de 20 % pour pallier au manque de chef de service et pour permettre une transition liée à la restructuration du service. La moitié est prise en charge par Coriolis infrastructures.

### Activités culturelles

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
820.365.40	Subventions pour manifestations à caractère régional	785'200.00	724'290.00	60'910.00

Il s'agit de la participation en fonction de la population légale à l'Association Coriolis infrastructures, selon les montants inscrits dans les statuts, soit Fr. 22,50 par habitant.

## 8. Sports

### Subventions

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
921.365.11	Participation à Midnight sport et culture	24'000.00	0.00	24'000.00

Ce concept d'ouverture de halles de sports aux adolescents de 13 à 17 ans le samedi soir se déroule pour la 3ème année à Fribourg (école de la Vignettaz).

Dans le cadre des budgets précédents, cette dépense était intégrée à la rubrique 921.365.10: Manifestations et promotion sportive.

Pour 2012, ce montant est mis en évidence afin de relever l'implication de la Ville dans le cadre de ce projet en faveur de la Jeunesse.

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
921.365.20	Remontées mécaniques de la Berra	55'000.00	22'000.00	33'000.00

La Société des Remontées Mécaniques de la Berra SA sollicite de manière accrue les communes partenaires, dont celle de Fribourg, dans le cadre du financement des nouvelles installations dont le remplacement est obligatoire (renouvellement de la concession d'exploitation).

## 9. Institutions et assurances sociales

### Autres participations et subventions

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
1040.365.20	Crèches et garderies d'enfants	4'215'000.00	3'700'000.00	515'000.00

Les augmentations concernent les structures suivantes :

+ Fr. 100'000.-- augmentation des places réservées auprès de la crèche du Bosquet à Givisiez.

+ Fr. 200'000.-- pour la réservation d'env. 15 pl./année auprès de la nouvelle crèche "l'Arche des enfants" dans le quartier du Jura (Ste-Thérèse).

+ Fr. 10'000.-- pour une participation aux frais de placement d'enfants auprès de la crèche Coccinelle.

+ Fr. 40'000.-- augmentation des possibilités de placement auprès de l'Association d'accueil familial de jour.

+ Fr. 165'000.-- diverses augmentations des budgets auprès des autres structures d'accueil (6) soutenues par la ville (indexation, attribution de paliers salariaux supplémentaires, réponses aux normes d'encadrement édictées par le SEJ, diminution de la participation des parents, etc.).

### PET : Chantier écologique

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
1050.318.10	Prestations d'intégration auprès de tiers	60'000.00	0.00	60'000.00

Une employée du secteur fournissait jusqu'en juin 2011 des prestations de soutien (aide à la préparation des CV et aux recherches d'emploi, cours de français, soutien informatique) aux usagers du Chantier écologique. Suite à son départ à la retraite, nous sommes en train de préparer des mandats de prestations avec un ou plusieurs tiers actifs dans l'insertion socioprofessionnelle, qui fourniront ce type de prestations dès 2012. Cette rubrique financera ces tâches.

### PET : Participation communale aux PET

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
1054.301.00	Traitements des personnes en fin de droit	450'000.00	400'000.00	50'000.00

Cette rubrique finance des emplois temporaires de remplacement dans divers services communaux (AES, Edilité etc.) ainsi qu'auprès du Chantier écologique, afin de prévenir ou limiter le recours à l'aide sociale. Des engagements dans des programmes extérieurs (EMS, Cabamobil) sont aussi possibles. Le montant de Fr. 400'000.- prévu ces dernières années n'a pas suffi; de plus, le projet Cabamobil mis en place à l'automne 2011 va aussi engendrer des coûts supplémentaires.

## 10. Aides sociales

		Budget 2012	Budget 2011	Ecart
1110.366.40	Prestations non facturables	600'000.00	2'500'000.00	-1'900'000.00

Cf. commentaire sous rubrique 1110.451.01, p. 12.



## CHAPITRE V

### POLITIQUE DU PERSONNEL

#### **1. Effectif du personnel et dotation**

Le Conseil communal poursuit sa politique de rigueur budgétaire. Cette année encore chaque poste devenu vacant a donné lieu à une analyse fine afin d'étudier l'opportunité du remplacement et l'éventuelle réorganisation que cela permettait de réaliser. Ainsi, certains postes ont été remaniés en distribuant différemment les tâches, ce qui a permis parfois d'éviter un nouvel engagement.

Les velléités de création de postes ont également été analysées de façon très rigoureuse. Toutefois, il n'a pas été possible d'ignorer les nouvelles tâches et les nouvelles exigences qui ne cessent d'apparaître. Dans certains Services, l'accroissement n'était plus supportable. Il produisait un déséquilibre exagéré conduisant à des ruptures ou en accroissant le risque de manière importante. En plus des perturbations qu'elles provoquent, ces surcharges génèrent un coût qui s'oppose ici directement à l'économie escomptée par la restriction budgétaire.

L'évolution de la dotation des postes qui en résulte est la suivante :

#### **a) Nouveaux postes**

- 50% : délégué à l'intégration, à l'Administration générale (0110),
- 100% : imprimeur à la centrale d'impression (0110) pour faire face à l'accroissement du volume de travail.
- 50% : collaborateur administratif aux Finances (0200), en prévision du renouvellement anticipé d'un chef de secteur et pour permettre la réorganisation du service.
- 40% : animateur aux AES (0350 anciennement 1060), pour faire face à l'accroissement du nombre d'enfants à Pérolles.
- 220% : aux Tutelles (1200), en raison de la surcharge du Service. La réorganisation en cours a conduit à la suppression du poste de

tuteur général adjoint et son remplacement par 2 chefs de secteur social. Ces postes ont été pourvus par le biais de promotions internes. La dotation des postes d'assistant sociaux (AS) doit encore être accrue dans le but d'atteindre un nombre de dossiers par AS "raisonnable". Actuellement des personnes ont été engagées sous contrat de droit privé en attendant la création des postes par le Conseil communal. La confirmation de tous les postes tels qu'ils sont actuellement occupés reviendra à augmenter la dotation du Service de 2.2 ept.

#### **b) Réductions ou suppressions de postes**

Par ailleurs, l'évolution des tâches ainsi que les efforts des services ont permis quelques baisses. Ainsi nous pouvons relever :

- 50% à la Culture (0800), lié au détachement de ce poste de celui de l'Agglo. Certes, une part de ce poste était financée par l'Agglo, mais sa dotation était entièrement à la Ville.
- 25% au Cadastre (0540), lié à la baisse d'un taux d'activité d'un collaborateur avec des problèmes de santé.
- 120% à l'Aide sociale (1020), dû à la suppression des postes liés aux contentieux des caisses maladies et qui a été repris par l'Etat.
- 100% au Chantier écologique (1050), dû à un départ à la retraite et au poste non pourvu.

#### **c) Réorganisation et autres changements structureaux**

Le secteur des Accueils extrascolaires a été déplacé du Service social à celui des Ecoles. Ainsi, la dotation antérieure de 20.55 ept, majorée des 0.4 ept de poste supplémentaire mentionné plus haut, conduit à l'accroissement de 22.95 ept du Service des écoles et a une diminution comparable au Service social.

#### **d) Modifications temporaires**

Finalement, il existe encore quelques fluctuations temporaires. Il s'agit de besoins limités dans le temps, tels que le remplacement de collaborateurs dont les problèmes de santé conduiront à des situations AI, mais qui sont

toujours dans l'effectif. A l'inverse, il peut y avoir des besoins qui ont été différés, conduisant ainsi à des baisses momentanées, sans que pour autant les postes correspondants soient supprimés.

### e) Dotation

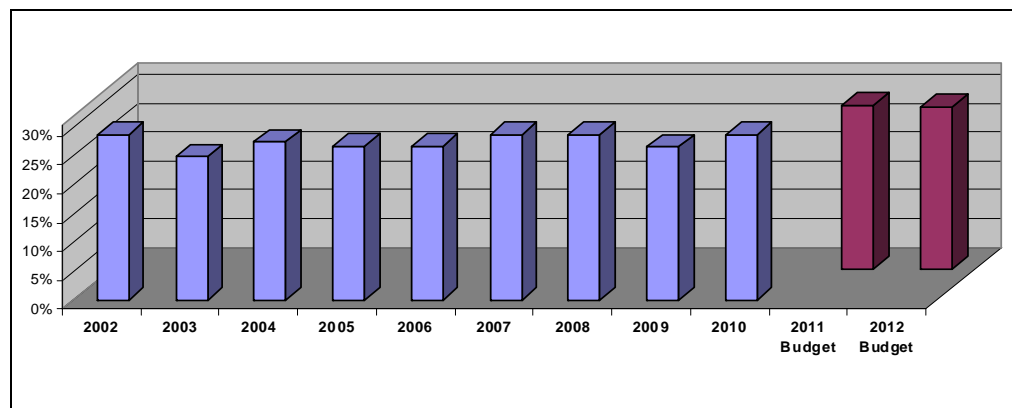
En conséquence, la dotation du personnel va évoluer de la façon suivante : elle était de 447.0 ept et 539 collaborateurs dans le budget 2011. Elle est de 448.8 ept et 540 collaborateurs dans le budget 2012. Il est possible, une fois encore, de constater l'effort réalisé pour maintenir les effectifs au plus bas. Le tableau en annexe au message donne le détail de la dotation.

### 2. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel

L'évolution des prix qui a eu lieu cette année entre septembre 2010 et septembre 2011 a conduit à une augmentation de 0.5 pt à 109.3 de l'indice des prix à la consommation, soit une progression de 0.45 %. Le Conseil communal a décidé de répercuter cette hausse sur les salaires.

Les charges du personnel progressent de Fr. 55'089'420,-- pour 2011 à Fr. 55'332'370,-- pour 2012, soit une augmentation de 0.44 %.

Elles représentent cette année les 28.1 % des charges totales (sans les imputations internes), soit une diminution de 0.34 % par rapport au budget 2011.



Le tableau ci-dessus illustre l'évolution des charges du personnel relativement aux charges totales.

## CHAPITRE VI

### SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Le budget 2012 est le meilleur budget des quinze dernières années; il s'approche de l'équilibre financier.

Ce budget permet de mieux satisfaire des besoins se faisant de plus en plus pressants au fil des années. Les crèches et garderies voient leurs subventions augmenter de plus de 13,9 %, qui passent de 3,7 mio en 2011 à 4,2 mio en 2012. Cela permettra de mieux répondre aux besoins des familles.

Les écoles disposeront de nouveaux locaux à la Heitera et au Botzet dans les deux prochaines années grâce aux investissements de plus de 14 mio prévus dans le plan financier. Ces montants sont largement supérieurs à la réserve pour la mise en place de la deuxième année d'école enfantine, qui sera de l'ordre de 7,8 mio à fin 2014. Ces prochaines années, dans le cadre de l'exécution du Plan directeur des écoles, d'importants montants seront consacrés aux bâtiments scolaires.

L'entretien des routes n'a pas été oublié et le budget de fonctionnement a été augmenté de 44,15 %, passant de 0,55 mio en 2011 à plus de 0,8 mio en 2012. Certains tronçons devant être refaits depuis plusieurs années pourront ainsi être assainis.

Le Conseil communal a presque atteint l'équilibre budgétaire, grâce aux bonnes rentrées fiscales qui, heureusement, n'ont pas été amputées cette année par une diminution des impôts votée par le Grand Conseil.

Mais il faut rester conscient que des choix ont du être opérés, dans différents services, pour atteindre ce résultat. Beaucoup de demandes n'ont pas pu être satisfaites, faute de moyens.

A l'avenir, le Conseil communal restera vigilant et restrictif pour pouvoir améliorer encore le résultat et, si possible, le rendre positif dans les prochains budgets.

Comme mentionné dans le commentaire des comptes 2010, les dossiers suivants auront un impact financier important pour la Ville de Fribourg à court et moyen terme soit :

- L'adaptation de la Caisse de prévoyance aux nouvelles exigences de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle. Il faut atteindre 80 % de taux de couverture dans les 40 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi. Un groupe de travail planche actuellement sur ce dossier pour proposer des solutions à l'intention du Conseil communal et du Conseil général;
- L'assainissement de la décharge de la Pila, estimé selon une étude à plus de 250 mio, et les enjeux des clés de répartition de ces coûts entre les différents acteurs;
- Le projet d'agglomération présenté reste actuellement très vague quant aux coûts qu'il engendrera pour la Ville de Fribourg dès 2015. Ni les projets retenus, ni la répartition financière entre la Confédération, le Canton, l'Agglomération et les Communes n'étant encore connus, la planification financière est très difficile à établir pour la Ville de Fribourg.

Plusieurs projets d'envergure sont maintenant en phase d'étude comme les écoles, le projet Cardinal, ou vont démarrer prochainement, comme la prochaine étape du développement du site sportif Saint-Léonard. Pour faire face aux nouveaux projets, il sera nécessaire, pour l'administration communale, de disposer de nouvelles ressources.

D'autres projets arrivent à leur terme, comme la construction de la salle de spectacle Equilibre qui sera mise à disposition de la population dès la fin 2011. Le Conseil communal se réjouit de l'aboutissement de tous les efforts consentis durant les différentes phases de ce projet.

Les investissements permettent de répondre aux nouvelles exigences et besoins des différents milieux composant la population d'une commune. Cette nouvelle législature va engendrer de forts investissements ayant des conséquences financières à très long terme, par exemple un amortissement sur 33 ans pour un bâtiment. Le budget d'investissement 2012 de la Ville de

Fribourg est le plus important de ces 15 dernières années. Il va entraîner une augmentation des amortissements ainsi que des intérêts passifs liés à une augmentation de la dette.

## **CHAPITRE VII**

### **BUDGET DES SERVICES INDUSTRIELS (S.I.)**

#### **A. Généralités**

Le budget 2012 est caractérisé par une diminution du volume vendu pour les ménages et la perte d'un gros consommateur dans le secteur des industries. Les recettes de la vente de l'eau diminuent ainsi de Fr. 51'700,--. Au niveau des charges, les frais de personnel imputés aux SI augmentent de Fr. 42'800,-- et la facturation de personnel à Frigaz augmente de Fr. 228'900,--.

Suite à la décision du Conseil général du 18 décembre 2007 d'attribuer un centime par m<sup>3</sup> d'eau vendu pour des projets dans le domaine de l'eau potable, le fonds de réserve est doté pour 2012 d'un montant de Fr. 33'100,--.

Le budget 2012 présente des recettes de Fr. 13'541'800,-- et des dépenses de Fr. 13'600'780,--, soit un excédent de recettes de Fr. 58'980,-- après attribution de Fr. 140'000,-- à la réserve pour égalisation du prix de l'eau.

#### **B. Les charges**

Abstraction faite des imputations internes, des fontaines publiques et des montants attribués à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau, les charges effectives évoluent comme suit :

	Comptes 2010	Budget 2011	Budget 2012
Administration	642'924	575'700	548'100
Personnel	6'468'976	6'627'500	7'088'700
Maintenance informatique	314'349	383'000	414'000
Véhicules	272'220	235'600	161'000
Immeubles	170'807	144'850	220'700
Adductions et distribution	692'503	873'400	902'000
Réseaux	1'194'416	733'000	861'000
Installations	348'235	235'000	275'000
Amortissements	375'004	500'000	305'000
<b>Total</b>	<b>10'479'434</b>	<b>10'308'050</b>	<b>10'775'500</b>

Le chapitre "Administration" prévoit les frais financiers, les frais d'achat et d'entretien du mobilier et des machines de bureau, les frais de téléphones et les frais administratifs généraux, y compris les frais administratifs facturés par la Ville.

Le chapitre "Personnel" intègre l'évolution salariale du personnel, l'augmentation de deux postes dans le département Ventes et Marketing, d'un poste dans le département Technique et d'un demi-poste au Secrétariat. Le chapitre "Maintenance informatique" comprend les frais d'achat et d'entretien des moyens informatiques.

Le chapitre "Véhicules" reflète les besoins de remplacement et d'entretiens du parc véhicules.

Le chapitre "Immeubles" contient les frais d'exploitation et d'entretien du bâtiment de Givisiez.

Le chapitre "Adductions et distribution" couvre les frais d'entretien des sources, des stations, des réservoirs et des appareils. Il est influencé à la baisse par la réduction de la taxe de débit payée au Consortium des eaux.

Le chapitre "Réseaux" reflète le programme d'entretien et de renouvellement des réseaux de transport et de distribution.

### C. Les recettes

L'évolution des recettes se présente ainsi (imputations internes, prélèvement à réserve et fontaines publiques déduits) :

	Comptes 2010	Budget 2011	Budget 2012
Administration	141'122	115'580	119'580
Personnel	3'963'379	4'172'100	4'590'500
Maintenance informatique	181'065	227'100	249'700
Véhicules	155'487	139'700	97'100
Immeubles	446'196	435'900	483'100
Adductions et distribution	5'583'881	4'983'000	4'947'600
Réseau	162'000	20'000	20'000
Installations	831'193	440'000	500'000
<b>Total</b>	<b>11'464'323</b>	<b>10'533'380</b>	<b>11'007'580</b>

L'augmentation des recettes du chapitre "Personnel" provient de l'augmentation des effectifs du personnel restructuré à Frigaz SA.

Le chapitre "Véhicules" contient la part facturée à Frigaz S.A. pour l'utilisation des véhicules.

Le chapitre "Immeubles" contient le loyer facturé à Frigaz S.A. pour l'utilisation du bâtiment de Givisiez.

Ventes d'eau	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Budget 2011	Budget 2012
en milliers de m <sup>3</sup>								
Ménages et artisanat	3'358	3'194	3'100	3'055	3'099	3'026	3'200	3'100
Industries	513	498	510	527	435	356	370	210
<b>Sous-total</b>	<b>3'871</b>	<b>3'692</b>	<b>3'610</b>	<b>3'582</b>	<b>3'534</b>	<b>3'382</b>	<b>3'570</b>	<b>3'310</b>
Consortium		84	172	159				
Consortium transfert		1'152	1'098	1'624	2'219	1'698	1'500	1'500
<b>Total</b>	<b>3'871</b>	<b>4'928</b>	<b>4'880</b>	<b>5'365</b>	<b>5'753</b>	<b>5'080</b>	<b>5'070</b>	<b>4'810</b>

Les quantités d'eau distribuée ont été estimées avec prudence. La perte d'un gros consommateur explique la diminution du secteur industrie.

#### **D. Les institutions gérées par les S.I.**

Outre la distribution de l'eau potable en Ville de Fribourg, les S.I. sont chargés de la direction, de la gestion et de l'exploitation de FRIGAZ S.A. et du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines. Les S.I. exploitent sur la base de mandats de gestion les réseaux des communes de Villars-sur-Glâne, Givisiez, Corminboeuf, Chésopelloz, Courtepin et Matran ainsi que du Consortium « Trinkwasserverbund Bibera ».

En 2012, FRIGAZ S.A. versera aux S.I. Fr. 5'262'500,-- (2010 : 4'540'865,--) au titre de prestations fournies par le personnel ainsi que pour les frais d'administration, de véhicules, d'immeubles et d'exploitation.

S'agissant du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines, les S.I. reçoivent Fr. 236'300,-- au titre d'indemnité de gérance selon convention. Celle-ci a été adaptée à l'indice de renchérissement au 31.12.2010.

#### **E. Réserve pour égalisation du prix de l'eau**

L'évolution de la réserve se présente ainsi :

Etat du 31.12.2010	Fr.	4'106'151
Attribution budgétaire 2011	Fr.	130'000
Attribution budgétaire 2012	Fr.	<u>140'000</u>
Situation prévisionnelle au 31.12.2012	Fr.	4'376'151

## **CHAPITRE VIII**

### **BUDGET DES INVESTISSEMENTS**

L'ensemble des investissements communaux porte, pour l'année 2012 sur un montant de Fr 71'589'000,-- qui se répartit ainsi :

#### **Charges d'investissements :**

Catégorie I	Fr.	33'929'000.00
Catégorie II	Fr.	12'480'000.00
Catégorie III	Fr.	<u>25'180'000.00</u>
Total des charges	Fr.	<u><u>71'589'000.00</u></u>

#### **Produits d'investissements :**

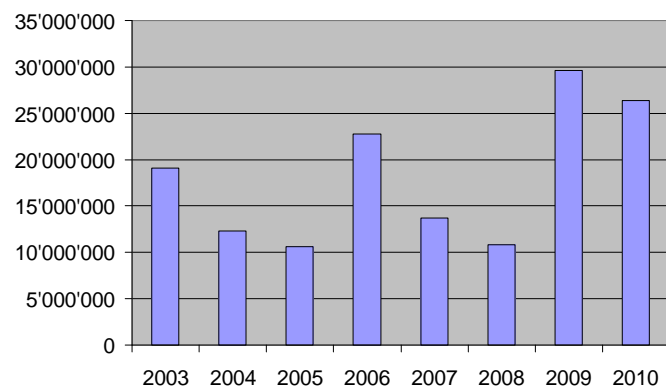
Salle de spectacle : participation cantonale	Fr.	1'000'000.00
Salle de spectacle : participation Loterie Romande	Fr.	500'000.00
Salle de spectacle : participation de Coriolis infrastructures	Fr.	5'600'000.00
Salle de spectacle : participation communes membres Coriolis	Fr.	3'500'000.00
Salle de spectacle : participation Fundraising	Fr.	1'200'000.00
Taxe de raccordement aux égouts	Fr.	<u>1'500'000.00</u>
Total des produits	Fr.	<u><u>13'300'000.00</u></u>

#### **Charges nettes d'investissements**

**Fr. 58'289'000.00**

A titre d'information, voici les montants nets effectivement investis par la Ville pour les comptes annuels 2003 à 2010 :

2003	Fr.	19'095'896
2004	Fr.	12'275'591
2005	Fr.	10'581'093
2006	Fr.	22'747'374
2007	Fr.	13'716'874
2008	Fr.	10'795'262
2009	Fr.	29'600'452
2010	Fr.	26'357'453
	<b>Fr.</b>	<b>145'169'995</b>



## A. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DES INVESTISSEMENTS

### 1. Catégorie I

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit :

- des investissements inscrits au budget 2011 en catégorie III et pour lesquels une décision a été prise en 2011;
- des investissements de catégorie II prévus au budget précédent, mais qui n'ont pas encore été réalisés, même partiellement et qui doivent être maintenus;
- des tranches annuelles d'investissements importants effectués sur plusieurs années.

Sept objets figurent dans cette catégorie, à savoir :

612.503.53	Ecole du Botzet : agrandissement de 8 salles - crédit d'études	Fr. 590'000
612.503.65	Ecole de la Heitera : agrandissement 11 nouvelles salles - crédit d'études	Fr. 790'000
612.503.76	DOSF, construction d'un nouveau CO : crédit d'études	Fr. 4'200'000
618.503.23	Werkhof : aménagement voté 27.04.09	Fr. 1'500'000
618.503.27	Salle de spectacle : montant brut	Fr. 14'000'000
620.501.17	Achat du terrain de Cardinal	Fr. 12'500'000
1030.521.01	Extension Hôpital cantonal (Bertigny III) voté le 18.12.2007	Fr. 349'000
		<b>Fr. 33'929'000</b>

## 2. Catégorie II

Objets décidés avec le budget de fonctionnement sur la base des rapports spéciaux suivants :

### **110.506.05 Remplacement du système de timbrage et des badges Fr. 150'000,--**

#### Situation

En 2008 la société Keyware, fournisseur de l'actuel système de timbrage, a été rachetée. Le nouveau propriétaire n'a pas souhaité continuer l'activité de gestion des temps de présence et l'a cédée à un concurrent, basé en Belgique. Ce dernier a accepté la reprise des contrats de maintenance, mais n'assure aucun nouveau développement dans cette gamme de produit.

Par conséquent, depuis cette date le système n'a connu aucun nouveau développement; c'est un produit mort.

#### Constat

Le système étant toujours fonctionnel, il a été utilisé jusqu'à son amortissement financier complet, et même au delà. Toutefois, aujourd'hui la situation s'est très fortement péjorée :

- Les pannes sont de plus en plus difficiles à réparer
- Le support informatique distant est problématique
- Il n'y a plus de développement logiciel
- Il n'y a pas de garantie de compatibilité avec le nouveau système d'exploitation

#### Nécessité

Pour toutes ces raisons, il n'est pas possible d'attendre qu'une panne majeure ou irréparable se produise, ni que des inconsistances de données dans le système de timbrages n'affectent la crédibilité de la mesure de la gestion du temps.

Afin de préparer au mieux ce changement, le marché a été sondé pour connaître les éventuelles possibilités de ne changer que le logiciel et de pouvoir garder les équipements en place. Il a hélas été constaté qu'une telle option ne peut être retenue, aucun logiciel ne répondant à nos attentes et étant compatible avec le matériel actuel. Le sondage visait également à déterminer le coût de ce remplacement.

Bien qu'il n'y ait pas encore d'offre définitive, le montant à prévoir pour ce nouveau système s'élèverait à Fr 150'000.- et c'est ce montant qui a été inscrit au budget 2012.

### **420.506.23 PPS - extension du réseau des bornes hydrantes Fr. 100'000,--**

Le 17 décembre 2008, le Conseil général votait, au budget des investissements cat II, le montant de Fr. 100'000.—pour l'installation de nouvelles bornes-hydrantes pour le réseau de défense-incendie.

Durant cette période, les Services Industriels ont effectué de nombreux travaux d'assainissement de leur réseau, ce qui a eu pour conséquence, le changement d'anciennes en nouvelles bornes-hydrantes et de ce fait une diminution rapide de cette somme, surtout en 2010.

Le solde restant de Fr. 3'775,-- ne permettra pas de financer les travaux engagés dans ce domaine. Il convient par conséquent d'accorder un nouveau crédit.

L'ensemble des travaux liés aux adductions d'eau pour la défense-incendie est assuré d'une subvention de l'ECAB de 35%.

### **420.506.24 Achat nouvelles tenues "feu" Fr. 155'000,--**

En 1995/96, le Bataillon a fait l'acquisition de nouvelles tenues feu composées d'un pantalon et d'une veste d'intervention.

Avec les années et le nombre croissant d'interventions, ces tenues atteignent leur limite d'utilisation. Durant la période écoulée, de nombreux remplacements ont été effectués. Depuis 2 ans, aucun achat n'a été effectué

en prévision de leur remplacement et de la nécessité de se conformer aux normes EN.

L'Etat-Major des pompiers a créé un groupe de travail afin de choisir les produits et d'estimer les coûts. Des essais avec différentes tenues ont également été effectués dans un container-incendie. L'utilisation prolongée des tenues actuelles risque de poser des problèmes fréquents d'entretien et de sécurité pour notre personnel.

Le coût d'une tenue est de Fr. 1'400.- TTC. Fr. 155'000.- sont nécessaires pour équiper notre bataillon.

Ce montant sera subventionné par l'ECAB à raison de 25%.

**430.501.03 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux roues, transports publics Fr. 100'000,--**

Le montant alloué aux mesures de modération se rapporte aux projets de l'Agenda 21 local (projets « modération de trafic » et promotion du vélo en Ville ») ainsi qu'à l'adaptation du domaine public en vue de l'amélioration de la sécurité (par exemple : chemin de l'école et déplacement des personnes à mobilité réduite).

A propos de la modération du trafic, de plus en plus de demandes d'aménagement de zones à modération de trafic sont formulées auprès du Service de la mobilité (Pérolles, Schoenberg, etc.). De plus, des mesures complémentaires dans des zones existantes sont nécessaires en fonction des résultats des expertises, dont plusieurs devront être réalisées en 2012.

Relativement à la promotion du vélo, dans la continuité des années précédentes, des mesures et des actions sont mises en place en fonction des demandes et des opportunités. Un accent particulier sur le stationnement des vélos doit être apporté avec le recours à la couverture des places et la mise en place de dispositifs anti-chutes et anti-vol.

Enfin, des mesures ponctuelles comme, par exemple, l'abaissement de bordures de trottoirs, la mise en place d'îlots de protection des passages pour

piétons permettent la réalisation de mesures garantissant une meilleure sécurité.

**430.506.12 Système de prêt de vélos Fr. 100'000,--**

La Ville a inauguré ses trois premières stations de vélos en libre service en 2010 avec un réel succès. Ce projet présente une première en matière de prêt de vélos avec vélos électriques. Il a été le point de départ d'autres projets dans l'Agglo (Villars-sur-Glâne et Marly), dans plusieurs villes du Canton (Bulle, Estavayer-Le-Lac, Morat, etc.) et dans d'autres régions de Suisse (par exemple Nyon).

Initié par la Ville, ce projet est en charge de l'Agglo depuis le début de l'année 2011. Les dispositions de l'Agglo en matière de développement du réseau vont dans le sens du subventionnement du coût des installations à raison de 50%. La Ville devrait donc recevoir une subvention rétroactive de Fr. 100'000,-- à la fin de l'année 2011 pour son investissement de 2010.

Compte tenu des demandes des quartiers et de la subvention de l'Agglo, il est important de continuer à étendre ce service. Pour cette raison, l'installation de deux stations (Bourg et Miséricorde/Bourgeois) semble incontournable. Ces stations permettront ensuite de relier des quartiers d'habitation comme le Schoenberg, Bourguillon ou encore le Jura et Beaumont. A noter que l'investissement pour ces deux nouvelles stations est aussi subventionné par l'Agglo.

Le système de prêt de vélos en libre service représente une bonne solution pour les plans de mobilité des administrations et des entreprises. Ces plans s'inscrivent comme un des axes prioritaires du programme de « suisse énergie » dans le cadre du label Cité de l'énergie dont la Ville ambitionne d'obtenir le label Gold.



**520.501.98 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare** Fr. 800'000,--

Cette demande de crédit représente la deuxième étape des mesures d'assainissement au bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare.

Dans ce contexte, les routes communales qui ont subi une augmentation de trafic doivent faire l'objet d'un assainissement au bruit dans un délai de deux ans, dès l'introduction de la mesure. Il importe de préciser que les tronçons routiers concernés devaient de toute manière faire l'objet d'un assainissement ordinaire identique au seuil 2018, conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit.

L'obtention du crédit de Fr. 500'000.- pour la première étape des travaux prévoyait l'assainissement de l'avenue de l'Europe et l'avenue Weck-Reynold. Lors de la préparation de la mise en soumission, il est apparu que ces chaussées présentaient des défauts structurels importants. La nécessité d'un contrôle de dimensionnement s'est avérée indispensable pour garantir la viabilité de l'assainissement projeté. Un mandat a été confié à un laboratoire routier spécialisé. Les conclusions du rapport ont relevé la qualité très hétérogène de la superstructure et l'insuffisance de portance d'importants secteurs de chaussées. Le remplacement de la couche de support ainsi que son redimensionnement en fonction des charges de trafic devaient être réalisés préalablement aux travaux de pose du revêtement phono-absorbant. Les surcoûts, occasionnés pour satisfaire à ce renforcement de chaussée, ont réduit l'emprise de l'assainissement prévu en 2011 au secteur compris entre le giratoire d'Affry et giratoire de Montenach.

La charge de trafic actuelle sur la route Louis d'Affry est comparable à celle qui a été prise en compte pour établir l'actualisation du cadastre du bruit en 2004. Il ressortait que la valeur de bruit nocturne nuit dépassait très légèrement le seuil des valeurs limites d'immission. Comme les bâtiments concernés se trouvent en hauteur avec un important mur de soutènement, la modélisation ne pouvait être précise. En conséquence, des mesures in situ ont été réalisées durant le mois de septembre 2011 et les résultats détermineront la nécessité d'assainir ainsi que le moyen d'assainissement à prendre en considération en cas de nécessité d'assainissement.

L'avenue du Midi, qui présente vraisemblablement les mêmes défauts structurels que l'avenue Louis-Weck-Reynold, fait actuellement l'objet d'une étude de dimensionnement, qui permettra de définir exactement les exigences techniques de renforcement de la chaussée.

L'assainissement de ces deux axes est reporté à 2013.

Au vu de ce qui précède, cette deuxième étape d'assainissement, prévoit le renforcement (redimensionnement) de la couche de support et la pose du revêtement phono-absorbant à la seule avenue Louis-Weck-Reynold (secteur compris entre le giratoire de Montenach et le carrefour Vuille).

Le devis des travaux se présente comme suit:

Installations de chantier	Fr.	20'000.00
Démolitions	Fr.	5'000.00
Bordures et pavages	Fr.	5'000.00
Canalisations et évacuation des eaux	Fr.	25'000.00
Chaussées : couches, revêtements, mises en œuvre et réfections	Fr.	560'000.00
Total des travaux HT	Fr.	615'000.00
Divers et imprévus	Fr.	60'000.00
Montant total HT	Fr.	675'000.00
TVA 8% (montant arrondi)	Fr.	55'000.00
Montant total des travaux TTC	Fr.	730'000.00

De plus, la poursuite des études d'assainissement au bruit et des mesures de portance des chaussées prévues pour ces assainissements est nécessaire pour permettre la planification des travaux futurs et respecter le délai fixé au 31 mars 2018 au plus tard par l'OPB

Le coût de ces études est évalué à

Fr.	70'000.00
-----	-----------

**Total du crédit**

<b>Fr.</b>	<b>800'000.00</b>
------------	-------------------

## 520.506.11 Véhicules / remplacements Fr. 645'000.--

Les véhicules ou engins à remplacer figurent dans l'inventaire remis en annexe du message n° 5, du 15 octobre 2001, consacré à une demande de crédit dans ce domaine.

### 1. Camion multilift 4 essieux, FR 151338

#### ▪ Caractéristiques

- Immatriculation : 7.10.1996 => 15 ans d'activité
- Kilométrage : 775'000 km en ville

- Norme antipollution : euro 2 (peu performant)

#### ▪ Utilisation

- Véhicule à 100%
- Transports des bennes pour les déchetteries et la voirie
- Transports des bennes pour Villars-sur-Glâne

#### ▪ Etat actuel

- Très forte usure et corrosion sur l'ensemble mécanique
- Les principaux organes de ce véhicule (moteur, embrayage, boîte à vitesses, essieux) ne sont plus fiables.

#### ▪ Achat

- Un véhicule du même genre est obligatoire pour les transports des bennes à déchets
- Le véhicule correspondra à la norme antipollution euro 5

#### ▪ Coût

- Le coût du remplacement du véhicule s'élève à Fr. 278'000.--

### 2. Grande balayeuse "Beam », FR 89

#### ▪ Caractéristiques

- Immatriculation : 5.3.1999 => 12 ans d'activité
- Kilométrage : 12'850 heures (équivalent à 642'000 km)
- Norme antipollution : euro 2 (peu performant)

#### ▪ Utilisation

- Véhicule à 100%
- Balayage lourd de la Ville, de Givisiez et Matran

#### ▪ Etat actuel

- Très forte usure et corrosion sur l'ensemble mécanique
- Les principaux organes de ce véhicule (moteurs, embrayage, turbine et caisson) ne sont plus fiables.

#### ▪ Achat

- Un véhicule du même genre est obligatoire pour le balayage de grandes surfaces de route et de place.

- Le véhicule correspondra à la nouvelle norme antipollution euro 5

▪ Coût

- Le coût du remplacement du véhicule s'élève à Fr. 300'000,--

**3. Fourgon serrurerie FR 133322**

▪ Caractéristiques

- Immatriculation : 12.08.1997 => 14 ans d'activité
- Kilométrage : 195'000 km
- Norme antipollution : sans norme

▪ Utilisation

- Véhicule à 100%
- Fourgon de dépannage et d'atelier pour les travaux de serrurerie sur sites et aux transports rapides de matériaux pour les dépannages en ville

▪ Etat actuel

- Très forte usure et corrosion sur l'ensemble
- Les principaux organes de ce véhicule ne sont plus fiables.

▪ Achat

- Fourgon atelier grand volume avec motorisation plus écologique

▪ Coût

- Le coût du remplacement du véhicule s'élève à Fr. 67'000,--

**523.501.01 Eclairage public : renouvellement (subventions Groupe E déduites) Fr. 500'000,--**

Cette demande de crédit représente la deuxième tranche de l'investissement décidé par le Conseil communal en vue de l'assainissement des installations d'éclairage public. Les objectifs fixés concernant les économies d'énergie, d'amélioration de l'efficacité et de rénovation du parc d'installations (candélabres) sont toujours d'actualité.

Le point sur la 1ère étape d'assainissement

Dans le cadre de la première étape d'assainissement, toutes les installations ont été équipées avec des sources lumineuses de dernière génération. La puissance d'installation, réduite en fonction de la source lumineuse choisie (cosmopolis, cosmo-White ou LED), est adaptée à la classification du réseau routier, au besoin des secteurs d'activité ainsi qu'à la sécurité nocturne. A cet effet, une réduction complémentaire de puissance de 50% est effective sur l'ensemble des nouvelles installations pour la plage horaire de 24.00 à 06.00 heures.

Sur la base des premières installations mises en place en 2011, par Groupe E, les valeurs d'économies en pourcentage sont les suivantes.

Lieux	Installation existante	Nouvelle installation	Mesure d'économie complémentaire	Economie moyenne	Economie réelle
	w	w		%	%
Rue St-Michel	250	70	-	~ 45	72.1
Rue de l'Abbé-Bovet	250	100	Réduction nocturne 50 %	~ 45	71.5
Rue du Criblet	250	100	Réduction nocturne 50 %	~ 45	71.5
Accès parking Grand-Places	250	100	Réduction nocturne 50 % Réduction du nombre de points d'éclairage	~ 45	75.3
Avenue Jean-Gambach	250	100 / 150*	Réduction nocturne 50 %	~ 45	68.1
Avenue du Moléson	250	100	Réduction nocturne 50 %	~ 45	71.5
Avenue Jean-de-Montenach	250	150	Réduction nocturne 50 %	~ 45	58.1
Route Ste-Agnès	250	100	Réduction	~ 45	71.5

Lieux	Installation existante w	Nouvelle installation w	Mesure d'économie complémentaire nocturne 50 %	Economie moyenne escomptée selon audit Groupe E %	Economie d'énergie réelle %
Route Ste-Thérèse	250	150	Réduction nocturne 50 %	~ 45	58.1
Route-Neuve y c parking	250	100/150	Réduction nocturne 50 %	~ 45	60.4
Route de la Vignettaz	250	100/150*	Réduction nocturne 50 %	~ 45	70.6
Route du Fort-St-Jacques	250	100	Réduction nocturne 50 %	~ 45	71.5

\* Renforcement ponctuel de l'éclairage en fonction d'une fréquentation piétonne importante (passages piétons à proximité des écoles)

Il faut toutefois relever que ces résultats font référence aux assainissements des points de forte puissance qui génèrent un potentiel d'économie plus important. Celui-ci sera réduit lors du remplacement des sources de puissance inférieure.

#### Assainissement 2012

L'assainissement prévu en 2012, doit permettre la suppression du solde des lampes à vapeur de mercure de grande puissance (400 W et 250 W) ainsi que le remplacement des lampes de moyenne puissance.

La réduction de puissance nocturne ainsi que le remplacement des supports (candélabres) vétustes ou incompatibles avec la mise en place d'une nouvelle installation sont toujours coordonnés.

Pour cette 2ème étape, le remplacement des luminaires est prévu sur les secteurs suivants:

- Quartier du Schoenberg
  - o Route de Berne 4 pts. (4 x 250W)

- o Route du Riedlé 10 pts. (10 x 125W)
- o Route Mon-Repos 3 pts. (3 x 125W)
- o Chemin des Kybourg et imp. des Peupliers 19 pts. (19 x 125W)
- o Chemin du Schoenberg 8 pts. (8 x 125W)
- o Route François-Arsent 18 pts. (18 x 125W)
- o Chemin de la Colline 8 pts. (8 x 125W)
- Centre ville - Alt - Jura nord
  - o Rue Pierre-Aeby et ruelle des Cordeliers 12 pts. (12 x 160W)
  - o Ruelle du Lycée et rue St-Pierre-Canisius 5 pts. (5 x 160W)
  - o Rue Marcello et rue Aloys-Mooser 8 pts. (8 x 125W)
  - o Derrière-les-Remparts 11 pts. (11 x 125W)
  - o Chemin des Roches 9 pts. (9 x 125W)
  - o Chemin des Grottes, chemin des Lilas et chemin des Grenadiers 16 pts. (16 x 125W)
- Quartier de Gambach - Jura sud
  - o Route de Bertigny 24 pts. (24 x 125W)
  - o Avenue des Vanils 13 pts. (13 x 125W)
  - o Route du Champ-des-Fontaines 7 pts. (7 x 125W)
  - o Route Mon-Foyer et route du Champ-Fleuri 9 pts. (9 x 125W)
  - o Impasse du Pré-Vert, sentier des Cigales et imp. Mon-Chez-Nous 21 pts. (21 x 125W)
  - o Promenade du Guintzet 14 pts. (14 x 125W)
  - o Chemin des Etangs et chemin du Calvaire 7 pts. (7 x 125W)
  - o Chemin des Pommiers et rue du Cardinal-Mermillod 11 pts. (11 x 125W)
- Vieille Ville
  - o Grand-Rue, rue des Epouses, ruelle St-Nicolas, ruelle Pierre-Moehr et rue de Zaehringen 20 pts. (20 x 160W)
  - o Rue de la Lenda, chemin des Archives 11 pts. (11 x 160W)
  - o Derrière-les-Jardins 5 pts. (5 x 160W)
  - o Rue des Forgerons, route des Neigles et chemin du Gottéron 19 pts. (19 x 160W)
  - o Stalden 7 pts. (7 x 160W)
  - o Grandes-Rames 8 pts. (8 x 160W)
- Quartier de Beaumont - Vignettaz
  - o Route du Grand-Pré 12 pts. (12 x 125W)

○ Route du Grand-Pré	1 pt.	(1 x 250W)
○ Route de la Vignettaz (2ème partie)	19 pts.	(19 x 125W)
○ Chemin Monséjour	4 pts.	(4 x 125W)
○ Chemin Monséjour	1 pt.	(1 x 400W)
○ Route de la Poudrière	12 pts.	(12 x 125W)
○ Chemin de Bethléem	9 pts.	(9 x 125W)
- Quartier de Péroilles - Cliniques		
○ Rue de l'Industrie	6 pts.	(6 x 250W)
○ Route de la Pisciculture	23 pts.	(23 x 125W)
○ Chemin Saint-Marc	12 pts.	(12 x 125W)
○ Chemin des Fougères	8 pts.	(8 x 125W)
○ Chemin Guillaume-Ritter	3 pts.	(3 x 125W)
○ Rue Petermann-Aymon-de-Faucigny	4 pts.	(4 x 125W)
○ Rue Antoine-de-Saint-Exupéry	2 pts.	(2 x 125W)
○ Chemin des Verdiers	10 pts.	(10 x 125W)
○ Route des Cliniques	13 pts.	(13 x 125W)
○ Route Albert-Gockel	5 pts.	(5 x 125W)
○ Route du Comptoir	7 pts.	(7 x 125W)
○ Impasse de la Butte	6 pts.	(6 x 125W)
<b>Total</b>	<b>464 pts</b>	

Ces installations existantes représentent:

▪ 1 lampe à 400 W	=	400 W
▪ 11 lampes à 250 W	=	2750 W
▪ 87 lampes à 160 W	=	13920 W
▪ 365 lampes à 125 W	=	45625 W
▪ Puissance des installations existantes	=	62695 W soit 62,695 kW

L'application des mesures d'économie A + B, abaissement de puissance et réduction nocturne, doivent permettre une réduction de la puissance estimée à ~ 60 % soit ~ 37,0 kW. En terme de consommation et d'économie financière, ces 37,0 kW x 4280 heures (moyenne d'heures d'éclairage annuel admis) représentent 158'360 kWh. x 0.159 Fr./kWh = Fr. 25'000.- (montant arrondi).

Le pourcentage de réduction de puissance dépend toutefois de la configuration du secteur d'éclairage à assainir (largeur de chaussée, trottoirs éventuels, fréquentation). Les études finales et les dossiers d'offres seront

réalisés dès l'approbation du budget d'investissement et permettront d'affiner les mesures à chaque cas particulier. Il est à prendre en compte que certains travaux d'entretien ou de remplacement des supports seront nécessaires en complément des mesures d'assainissement (vétusté des candélabres, abaissement de la hauteur d'éclairage, etc.).

### Coûts

Le coût de l'assainissement de l'ensemble des installations d'éclairage public selon le Quick audit de Groupe E est évalué en fonction d'un prix moyen de remplacement d'un point lumineux, des types de mesures d'économies ainsi que de leurs possibilités de cumul. Groupe E offre une participation sur le remplacement des points lumineux de l'ordre de 30 %. Le devis global se présente comme suit:

Type de mesure	Nbre de points lumineux	Coût total Fr.	Participation Groupe E par point lumineux	Participation totale Groupe E Fr.	A charge de la Ville Fr.	Gain en kWh
A + B	723	976'050	400	289'200	686'850	367'132
A	1'108	1'108'000	300	332'400	775'600	412'513
B	1'093	655'800	200	218'600	437'200	527'983
C	217	43'400	50	10'850	32'550	21'361
D (estim.)		566'750			566'750	
<b>TOTAL</b>	<b>3'141</b>	<b>3'350'000</b>		<b>851'050</b>	<b>2'498'950</b>	<b>1'328'989</b>

Le Conseil communal a prévu dans sa planification financière 2011 - 2015 un montant de Fr. 2'500'000.-- à répartir en 5 tranches annuelles de Fr. 500'000.-

La présente demande de crédit de Fr. 500'000.- représente le montant nécessaire à la deuxième étape de cet assainissement.

## 531.501.08 Décharge de Châtillon : étape 4

Fr. 3'500'000,--

### 1. Etat de la situation

Les mâchefers sont les résidus de l'incinération des déchets à la Saidef.

Le volume utile total des étapes en exploitation est estimé à 98'000 m<sup>3</sup> (étape 3 et étape 1 complémentaire), soit une capacité totale d'environ 157'000 tonnes en considérant une densité de 1.6 t/m<sup>3</sup> pour les mâchefers.

En déduisant les apports totaux de 2004 à fin septembre 2011 (117'000 tonnes), la capacité restante pour le stockage de mâchefers est de 40'000 tonnes. En raison de sa configuration, l'étape 3 mâchefers ne peut être comblée immédiatement et sa capacité exploitable se trouve réduite. Pour l'étape 1 complémentaire, le stockage de mâchefers est lié au remplissage de l'étape 3 complémentaire mixte, contre laquelle les mâchefers sont appuyés. Le pronostic des apports, estimé sur la base des dernières années, est de 22'000 tonnes par année.

En considérant le solde des volumes à disposition, la réserve serait de 14 mois environ, à compter d'octobre 2011, soit jusqu'à fin 2012.

En conclusion, une nouvelle étape pour le stockage des mâchefers devra être aménagée et mise en service en 2012.

### 2. Aménagement d'une nouvelle étape pour les mâchefers

La nouvelle étape 4 pour déchets mâchefers sera construite en prolongation de l'étape 3 en direction de la route d'accès. La prolongation de l'étape 3 en direction de la route d'accès permet de compléter l'étape dans l'emprise du plan directeur de la décharge.

Cette solution implique la construction d'étanchéité en talus et la gestion d'un volume significatif de matériaux à excaver. Les matériaux à excaver sont en grande partie issus des terrassements des étapes antérieures. Ils sont en partie utilisables pour les travaux de couverture.

L'utilisation de l'emprise totale selon le plan directeur de la décharge implique la réalisation des talus avec des machines à partir de la route d'accès.

### Estimation des quantités :

- Surface du fond : 2'100 m<sup>2</sup>
- Surface des talus : 4'000 m<sup>2</sup>
- Hauteur moyenne des déchets : 20 m
- Capacité de stockage : 77'000 m<sup>3</sup> soit environ 123'000 tonnes
- Volume de terre à excaver/déplacer : 40'000 m<sup>3</sup>

### 3. Estimation des coûts et viabilité

L'ordre de grandeur des coûts de construction de cette étape est précisé dans le tableau suivant.

L'estimation est basée sur les quantités estimées et les prix unitaires indexés des étapes précédentes du même type.

Le terrassement et l'évacuation d'un volume de 40'000 m<sup>3</sup> est inclus; la gestion de ces matériaux devra être précisée dans le cadre de la planification des travaux de couverture. L'équipement du casier en talus (gravier concassé et canalisations PE) sur une première tranche est aussi inclus.

<b>Etape 4 mâchefers – estimation des coûts</b>	<b>CHF (arrondi)</b>
Travaux de régie	50'000
Installations de chantier	135'000
Terrassements	332'000
Transports	547'000
Canalisations PVC	19'000
Chemisages, remblayages	393'000
Essais externes ordonnés par la DT	33'000
Etanchéité- travaux préparatoires	71'000
Revêtements (fond 2100 m2, talus 4'000 m2)	930'000
Canalisations PE	115'000
Honoraires et frais 12%	314'000
<b>TOTAL HT</b>	<b>2'939'000</b>
Divers et imprévus 10%	294'000
TVA 8%	259'000
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3'492'000</b>

Remarque : La TVA est récupérable sur la rubrique 531.

La viabilité de cette étape est environ 5 à 6 ans.

**532.501.41 Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement Fr. 2'500'000,--**

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés ou de capacité hydraulique insuffisante, tout en assurant, dans la mesure du possible, une coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz, etc.) ou des réfections de chaussées.

**1. Passage du Cardinal**

Il s'agit de remplacer un tronçon hydrauliquement insuffisant ainsi que les couvercles et les grilles avant la pose du revêtement final de la route.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 45'000.-

**2. Avenue du Midi**

Il s'agit de remplacer sur le secteur av. de Beaugard – route de la Vignettaz les couvercles et les grilles avant la pose du revêtement final de la route.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 60'000.-

**3. Avenue du Moléson**

Il s'agit de remplacer sur le secteur Ecole ECDD – av. Louis-Weck-Reynold les couvercles et les grilles avant la pose du revêtement final de la route.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 25'000.-

**4. Rue de l'Hôpital**

Il s'agit de remplacer sur le secteur des travaux de repose des pavés les couvercles et les grilles.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 15'000.-

**5. Rue de l'Industrie**

Il s'agit de remplacer sur le secteur route du Comptoir –route des Arsenaux les couvercles et les grilles avant la pose du revêtement final de la route.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 15'000.-

**6. Rue François-d'Alt**

Il s'agit de remplacer les couvercles et les grilles avant la pose du revêtement final de la route.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 15'000.-

**7. Avenue Louis-Weck-Reynold**

Il s'agit de remplacer sur le secteur avenue Jean-Gambach – avenue du Moléson les couvercles et les grilles avant la pose du revêtement final de la route.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 25'000.-

8. Collecteur de la route des Daillettes

Il s'agit de mettre cette zone en séparatif.

L'intervention prévue consiste à poser un collecteur d'eaux pluviales de diamètre 300 mm et 600 mm pour reprendre toutes les eaux pluviales sur une longueur de 400 m afin de déverser ces eaux à l'exutoire existant vers la Sarine.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 560'000.-

9. Collecteur de la rue de Morat, secteur St-Léonard

Il s'agit de remplacer le collecteur existant pour l'adapter au projet de la galerie couverte (projet Poya).

L'intervention prévue consiste à remplacer celui-ci avec un nouveau collecteur de diamètre variant de 700 mm à 1470 mm sur une longueur totale de 450 m.

Le devis, pour l'année 2012, de ces travaux se monte à Fr. 1'465'000.-

10. Entretien courant et gestion du plan d'évacuation des eaux (PGEE)

Des travaux d'entretiens courant ainsi que de contrôle sont nécessaires sur le réseau et dans les stations de pompage.

A cela s'ajoute une mise à jour du contrôle des débits et des calculs hydrauliques (gestion du PGEE).

Le coût de ces différentes mesures est estimé à Fr. 275'000.-

**532.506.03 Station d'épuration/ renouvellement d'installations**

**Fr.1'500'000,--**

1. Situation actuelle

Mise en service en 1968, la STEP de Fribourg a été complètement rénovée et agrandie de 1992 à 1997. Après digestion, les boues d'épuration sont déshydratées de manière à obtenir une teneur minimale en matières sèches de 25%, selon les exigences posées par la SAIDEF pour les incinérer. L'opération de déshydratation est assurée par 2 centrifugeuses.

Ces centrifugeuses ont bientôt 15 ans d'exploitation et leur durée de vie est pratiquement atteinte. Le risque d'une panne majeure augmente ce qui, si le cas se produisait, entrainerait des difficultés importantes pour l'exploitation. En outre, les machines de dernière génération disposent d'une technologie qui permet d'améliorer le rendement de l'installation. Des essais ont démontré que des teneurs en matières sèches de 28% à plus de 30% sont atteignables, ce qui permet de diminuer les frais de transport et les taxes d'incinération. Enfin, on peut compter sur une diminution de la consommation d'énergie des nouvelles machines sur le marché.

Le remplacement de ces 2 centrifugeuses est donc justifié.

2. Projet de remplacement

Les centrifugeuses seront remplacées l'une après l'autre, afin d'assurer la déshydratation des boues durant les travaux. Des adaptations de tuyauterie et des installations électriques et de la commande seront nécessaires. Le dispositif de transport des boues déshydratées sera également amélioré pour en faciliter l'entretien.

3. Coût

Le coût total des travaux est estimé à Fr. 1'387'000,-- hors TVA dont le détail est le suivant :



Génie civil	Fr.	12'000.00
Equipement électromécanique	Fr.	1'070'000.00
Second œuvre	Fr.	15'000.00
Installations électriques et commande	Fr.	110'000.00
Divers et imprévus (10 %)	Fr.	90'000.00
Honoraires	Fr.	90'000.00
Total hors TVA	Fr.	1'387'000.00
TVA 8%	Fr.	110'960.00
Total y.c. TVA	Fr.	1'497'960.00

**611.503.13 Sécurité – nouvelles normes incendie –  
Electricité et garde-corps Fr. 100'000,--**

Comme en 2011, les travaux prévus sous cette rubrique consistent à adapter les bâtiments communaux aux normes en matière de sécurité et d'incendie.

Pour rappel, il s'agit d'intervenir sur les éléments suivants :

Garde-corps

Les nouvelles normes en matière de sécurité dont font partie les barrières, balustrades et autres garde-corps sont plus exigeantes et imposent des adaptations/corrections. Le Conseil communal doit tenir compte de ces nouveaux paramètres afin d'être conforme à la législation. Ces transformations ne peuvent être entreprises en une seule étape et doivent être prévues sur plusieurs années.

En 2011, il a été procédé à des contrôles et des mesures urgentes ont été prises sur les endroits sensibles et dangereux. La seconde étape sera dirigée vers les bâtiments scolaires et administratifs, qui ont d'ores et déjà été inspectés.

Détection incendie

Les détecteurs d'incendie et les lignes permettant une connexion avec les corps de police et pompiers ne sont plus conformes aux nouvelles technologies. Ces travaux sont aussi planifiés sur plusieurs années. Cette seconde étape concernera les bâtiments scolaires.

Installations électriques

La Confédération a mis en place depuis quelques années des contrôles quinquennaux des installations électriques. Ces contrôles sont effectués par des bureaux techniques indépendants dont les rapports sont ensuite pris en compte par des installateurs électriques qui sont mandatés pour mettre en conformité ces installations.

**612.503.82 CO Jolimont : réfection des façades Fr. 75'000,--**

Le bâtiment a été construit en 1972. Ces travaux indispensables concernent exclusivement la façade de l'édifice. Les joints élastomères situés entre les éléments préfabriqués ont été détruits par le temps et les intempéries. Afin d'éviter des infiltrations d'eau et une dégradation de l'isolation thermique, ils doivent être remplacés. De plus, les éléments préfabriqués d'où ressortent des armatures rouillées doivent être traités contre la corrosion.

Les travaux d'étanchéité sont devisés à Fr. 75'000,-- (y compris location d'une nacelle).

**612.503.86 Ecole du Schoenberg, rénovation  
énergétique et sécuritaire des façades  
halles de gym Fr. 550'000,--**

Le bâtiment a été construit en 1968. Les éléments vitrés en « Profilit », éléments de verre translucide utilisés fréquemment à l'époque de la construction, subissent de graves dommages dus aux grandes sollicitations des places de jeux. De nombreuses casses sont à déplorer chaque année.

De plus, la structure porteuse de ces éléments n'est pas isolée, d'où une perte énergétique considérable. Le projet consiste donc à assainir l'édifice en intervenant sur ces éléments précis qui seront remplacés par des matériaux

adaptés aux contraintes de l'époque : enjeux énergétiques et sollicitations dues à l'usage du lieu.

Cette 2ème étape fait suite aux travaux de réfection des sols sportifs exécutés en 2011 (changement du sol sportif / remplacement des engins / réfection de peinture, selon investissement 2010 du compte 612.503.71 d'un montant de Fr. 440'000,--).

L'exécution de cette 2ème étape répondra aux exigences thermiques et sécuritaires en vigueur à ce jour.

Ces travaux comprennent :

Honoraires d'architectes	Fr.	23'800,--
Echafaudages	Fr.	3'400,--
Electricité	Fr.	56'200,--
Vitrages (salles)	Fr.	403'800,--
Vitrages (locaux engins)	Fr.	24'000,--
Vitrages (vestiaires-douches)	Fr.	13'800,--

**612.503.87 Transformation écoles de l'Auge, du Bourg, du Jura et de la Neuveville (3 nouvelles classes écoles enfantines) Fr. 400'000,--**

Pour rappel, la clause du besoin de base à réaliser de suite, établie dans le Plan directeur des écoles, relative aux écoles du Bourg, de l'Auge, de la Neuveville et du Jura, se fonde sur la projection du nombre d'élèves susceptibles de fréquenter l'école enfantine. La démarche est appliquée par quartier et par communauté linguistique, les données sont également affinées sur la base des dernières statistiques délivrées par le contrôle des habitants (15 juin 2010). La clause du besoin se fonde sur une évaluation allant jusqu'en 2015.

Cette échéance anticipe, dans la mesure du possible, un pic démographique prévu pour les prochaines années. Le programme des locaux élaboré sur cette base concerne uniquement les classes d'école enfantine à réaliser avant le délai du 1er septembre 2013 imposé par le canton :

1. Ecole de l'Auge:	1 classe EE
2. Ecole du Bourg:	1 classe EE
3. Ecole du Jura:	1 classe EE
4. Ecole de la Neuveville:	0 classe EE

Les investigations réalisées ont mis en évidence un potentiel de locaux pour les écoles du Bourg, de l'Auge et du Jura, pour y accueillir soit des classes enfantines, soit des salles spéciales par le jeu des rocares internes.

Le montant inscrit se rapporte aux travaux nécessaires pour la transformation et l'assainissement des locaux identifiés en vue d'accueillir les salles de classes enfantines supplémentaires générées par l'introduction de la seconde année d'école enfantine.

1. Ecole de l'Auge

Les combles, utilisés actuellement comme dépôt de matériel, offrent un espace suffisant pour l'aménagement d'une salle de classe enfantine de 96m<sup>2</sup>, conjointement à la salle de projection réalisée récemment. L'adaptation des lucarnes en velux s'avère nécessaire pour l'apport de lumière naturelle. La salle de gymnastique de 19m par 6.50m, ou la salle de lutte de 10.20m par 6.50m offrent également des opportunités de réaffectation possible, sachant que ces espaces semi-enterrés sont moins appropriés à l'aménagement de salles de classe, mais utilisables dans le cas de rocares.

2. Ecole du Bourg

Une classe enfantine de 93m<sup>2</sup> peut être créée en faisant communiquer les salles de 68m<sup>2</sup> situées en face de l'escalier avec les petits bureaux mitoyens de 25m<sup>2</sup>. Le jeu de rocares internes et la transformation de l'appartement du concierge permettent de répondre à la clause du besoin relative à l'école du Bourg.

3. Ecole du Jura

Une salle de classe utilisée comme salle des maîtres pourrait être facilement réaffectée en classe enfantine de 100m<sup>2</sup> pour un minimum de frais et retrouver ainsi sa fonction première.

#### 4. Ecole de la Neuville

Une réaffectation possible de la salle actuellement occupée par la Lyre permettrait, à moindres frais, d'offrir une salle de classe de 115m<sup>2</sup>. Toutefois, sachant que l'introduction de la 2ème année d'école enfantine ne nécessite pas de classe supplémentaire dans cette école, cette possibilité impliquerait un transfert de classe provenant d'une autre école.

#### **613.503.30 Kiosque pl. G. Python : réfection des façades en pierre naturelle Fr. 70'000,--**

Le bâtiment a été construit en 1993. Les façades réalisées en plaques de pierre naturelle se dégradent fortement, les éléments se détachent du mur. Les travaux d'assainissement consistent au démontage des plaques les plus endommagées et à la réalisation des détails constructifs développés de façon à éviter des infiltrations d'eau. Cette réfection rendra le bâtiment plus sûr, tout en solutionnant des problèmes constructifs à long terme.

Ces travaux comprennent :

Installation de chantier	Fr.	2'500,--
Démontage des surfaces en pierre naturelle du rez-de-chaussée	Fr.	20'000,--
Imperméabilisation des murs porteurs en béton	Fr.	3'500,--
Couvertine	Fr.	25'000,--
Répartition et pose de revêtement en pierre naturelle	Fr.	15'000,--
Nettoyage et imprégnation	Fr.	4'000,--

#### **614.503.00 Voirie : création de vestiaires et douches pour les employés Fr. 70'000,--**

Le bâtiment a été construit en 1968. Ces travaux consistent à créer un vestiaire-douche pour le personnel féminin de la voirie qui est en augmentation. En effet, les locaux existants offrent un seul vestiaire et ne sont plus adaptés à l'usage actuel, d'où la création d'un nouveau vestiaire-douche dans un autre bâtiment du site des Neigles.

Ces travaux comprennent :

Etude et mise à l'enquête	Fr.	2'000,--
Démontage et création de parois	Fr.	10'000,--
Installations sanitaires	Fr.	16'000,--
Isolation et plâtrerie	Fr.	10'000,--
Carrelage et faïence	Fr.	12'000,--
Installations électriques	Fr.	4'000,--
Mobilier	Fr.	4'500,--
Vitrage isolant	Fr.	6'500,--
Ventilation	Fr.	5'000,--

#### **618.503.31 Espace Jean Tinguely : climatisation Fr. 75'000,--**

Le montant inscrit a pour objectif de cofinancer une installation de climatisation pour l'Espace Jean Tinguely, sachant que la situation actuelle ne convient pas. Une telle installation avait été prévue lors de l'aménagement initial de l'espace, mais il avait été finalement renoncé à cet investissement pour des raisons financières. Il est important de noter que ces travaux sont essentiellement liés à l'atmosphère du lieu en termes de température et de taux d'humidité.

Les conditions actuelles ne permettent pas de garantir la conservation des œuvres de la collection permanente, ni d'y aménager des expositions temporaires. Le coût global de l'installation est devisé à Fr. 220'000,--. Il sera pris en charge par trois entités de façon équivalente, à savoir l'Etat de Fribourg, la Ville de Fribourg ainsi que l'organe cantonal de la LoRo. L'Etat a d'ores et déjà prévu un montant ad hoc au budget 2012. Concernant la LoRo, une demande de don de Fr. 75'000,-- a également été acceptée sous réserve de la participation de l'Etat et de la Ville.

Ces travaux comprennent :

Installation Chauffage – Ventilation – Climatisation	Fr.	158'328.00
Honoraires Ingénieurs spécialisés	Fr.	34'236.00
Rafraîchissement des locaux	Fr.	13'350.00
Vidéo surveillance	Fr.	8'978.60

Transmission d'alarme	Fr. 4'000.00
Total général	Fr. 218'892.60
Total engagé par la Ville (1/3)	Fr. 75'000.00

**620.501.16 Au fil de la Sarine (nature en ville) Fr. 50'000,--**

Cette rubrique inscrite pour Fr. 100'000,-- en catégorie III dans le cadre du budget de l'exercice 2011, a été réduite à Fr. 50'000,-- pour des motifs budgétaires relatifs à l'équilibre financier global des comptes de la Ville. Ce montant a pour objectif de donner les moyens financiers nécessaires à engager des réflexions et des études dans le but de favoriser la renaturation ainsi que la biodiversité de la Sarine et de ses berges.

Ce thème mérite, en effet, de disposer d'un montant spécifique, en particulier du fait des études en cours concernant la révision du PAL où la thématique de la nature en Ville doit trouver sa juste place, mais également dans un cadre plus local. Des réflexions devront être menées sur le périmètre de la Basse-Ville en termes d'urbanisation (quartier durable), d'espaces publics (jardin / place de jeux) et de mobilité (promenades au fil de l'eau).

**620.501.19 Espaces publics/routiers études et aménagements Fr. 50'000,--**

Cette nouvelle rubrique a pour objectif de développer des études et des réflexions relatives à « l'espace routier ».

En effet, dans le but de développer un réseau « Mobilité douce », de valoriser les transports publics, mais également de requalifier l'espace urbain, le Service d'urbanisme est sollicité par différents acteurs et en particulier par le Service de la Mobilité, pour adapter un certain nombre de réseaux – secteurs routiers dont l'aménagement ne correspond plus aux enjeux décrits ci-dessus.

Par conséquent, il devient indispensable de disposer d'une rubrique qui permettra d'élaborer, dans le cadre d'études pluridisciplinaires qui sauront associer ingénieurs en mobilité, ingénieurs en circulation et architectes, des projets susceptibles d'adapter des secteurs routiers pour en faire des

espaces partagés entre piétons et automobilistes : zones de rencontre et zones 30.

L'application d'une réalisation représentative de cette thématique est citée en investissements III. Il s'agit de la création d'un espace de rencontre dans le secteur Monséjour, dans le prolongement de la réalisation d'immeubles de logement qui nécessite des espaces publics de qualité adaptés à la densification en cours dans cette partie de la Ville.

**620.501.20 Révision du PAL concept Agglo Fr. 150'000,--**

Le montant prévu vient compléter les investissements d'ores et déjà engagés pour satisfaire aux exigences légales et réglementaires concernant la révision du PAL de la Ville. En l'occurrence, il s'agit désormais d'établir une forte relation entre le projet d'agglomération de 2ème génération mis en consultation publique le 14 octobre et les plans directeurs à élaborer dans le cadre de la révision du PAL.

Cette rubrique sera spécifiquement destinée à l'élaboration d'orientations stratégiques propres à la Ville de Fribourg, issues du projet d'agglomération, en vue de prolonger celles-ci de façon plus détaillées et adaptées au PAL. De plus, il conviendra également de traiter exhaustivement le territoire de la Ville, de façon homogène, sachant que les réflexions de l'Agglo se sont concentrées sur trois axes spécifiques. Il est prévu d'associer les mandataires auteurs du projet d'agglomération de 2ème génération à ce processus, à savoir l'équipe pluridisciplinaire composée du bureau d'urbaniste et d'architecture Güller et Güller, du bureau Mobilité MRS et du bureau d'architecture et du paysage Paysagegestion.

**620.501.21 Revitalisation Ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : études Fr. 100'000,--**

La mise en consultation du Plan Directeur de la Ville historique, traitant en particulier des secteurs du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville, a mis en exergue les lacunes relatives au thème du stationnement, sachant que le document publié portait essentiellement sur le thème de l'espace public.

Par conséquent, des études complémentaires ont dû être développées lors du premier semestre 2011 afin de combler les manques susmentionnés. Cette matière a ensuite été soumise et traitée par un groupe de travail représentatif des différents enjeux posés par le quartier du Bourg, dans le but de pouvoir ensuite transmettre un document plus complet au Conseil communal pour décision.

Le montant lié à cette nouvelle rubrique a pour objectif de préparer la phase suivante, issue du Plan directeur, dans le but de permettre à une première réalisation de voir le jour, étant précisé qu'un périmètre organisé autour du parvis de la cathédrale fait actuellement l'objet d'une réflexion dans l'hypothèse d'en faire une première étape. Des réflexions sont également en cours dans la perspective d'associer la population à la thématique de la transformation du Bourg en vue d'en faire un lieu de vie convivial et attractif, sous la forme d'une démarche citoyenne inspirée de celle des Grand-Places.

**621.506.10 Parcs et Promenades – Cimetière -  
Véhicules / Remplacement Fr. 150'000,--**

**Transporteur Bucher Granit 2800, FR 51463**

Mise en service en 1986

Heures de travail au 1er juin 2011 : 8'401h (correspond à 420'050km)

Etat actuel du véhicule :

Après 25 ans de service, la mécanique de ce véhicule est fatiguée et usée. Il ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur et il est devenu presque impossible de trouver des pièces de rechange.

Utilisation du véhicule :

Transport de béton, tout-venant, gravier, terre, divers matériaux de construction, etc. sur les chantiers des paysagistes en ville.

Remplacement :

Le coût du remplacement de ce transporteur, d'une charge utile d'environ 4 tonnes, avec une vitesse de déplacement de 45 km/h, se monte à Fr. 150'000.-.

**622.501.00 Assainissement réseau d'eau  
potable pour serres, allée du  
cimetière et places Fr. 80'000,--**

Ces travaux donnent suite au rapport des Services Industriels qui exigent de mettre en conformité les installations d'arrivée d'eau qui ne le sont plus, suite à l'adoption de nouvelles directives fédérales d'hygiène par les organes compétents.

Ces travaux comprennent :

Réfection des installations et mise aux normes	
Honoraires ingénieurs spécialisés	Fr. 15'000,--
Allée du Cimetière 11 – Les serres	Fr. 24'000,--
Allée du Cimetière 3 – Sous-station	Fr. 9'000,--
Place Georges-Python 3	Fr. 10'000,--
Place de jeux du Jura	Fr. 22'000,--

**700.506.33 Remplacement des serveurs et des  
licences VmWare Fr. 250'000,--**

La durée de vie des serveurs achetés en 2007 est de 5 ans. De ce fait, il avait été conclu, lors de cette acquisition, des contrats de maintenance pour le matériel et les licences VMWare sur une durée égale. L'intégration du matériel avec les logiciels VMWare a permis d'assurer un niveau de disponibilité proche du 100%. Le contrôle du fonctionnement a ainsi été automatisé par l'utilisation des fonctionnalités avancées proposées par VMWare.

En 2012, le remplacement de cette infrastructure est obligatoire au vu de la durée de vie des machines et des contrats de maintenance matériel et logiciel qui arrivent à échéance. Afin d'assurer un même niveau de disponibilité aux utilisateurs, il est indispensable de remplacer l'infrastructure complète en une seule opération, ceci dans le but d'optimiser l'intégration de VMWare dans le nouveau matériel qui sera choisi.

**700.506.34 Remplacement des appareils téléphoniques et modification des infrastructures dans les écoles Fr. 100'000,--**

Le remplacement d'une partie des appareils téléphoniques fixes par une nouvelle génération d'appareils VoIP (Voice over Internet Protocol) a été rendu obligatoire en raison de l'âge du matériel existant. Il s'inscrit dans la poursuite d'une modernisation de la téléphonie dans notre administration.

Il est également prévu de relier les appareils installés dans les bâtiments scolaires à notre centrale téléphonique afin de diminuer les coûts actuels de maintenance d'une multitude de petits centraux.

**900.503.08 Assainissement réseau d'eau selon exigences des SI Fr. 60'000,--**

A la suite du rapport établi par les Services Industriels de la Ville de Fribourg et dans le but d'éviter des retours d'eaux usées dans le réseau d'eau potable, l'exploitant a l'obligation de sécuriser les installations qui ne sont pas encore dotées du système adéquat (Guintzet et Grabensaal).

**900.506.03 Changement mât d'éclairage : terrains de sport Fr. 100'000,--**

Les ouvrages d'éclairage public sont soumis à différents tests réglementaires selon :

- Les ordonnances issues du Conseil fédéral
- La norme suisse SIA 261
- La norme EN 40

Les ordonnances concernent l'établissement de nouvelles installations, l'exploitation et l'entretien des installations d'éclairage public existantes et imposent de nouvelles obligations aux maîtres d'ouvrage d'éclairage public.

La norme suisse SIA 261 fixe les principes régissant la sécurité et l'aptitude au service des structures porteuses sous le vent et l'action de la neige.

La norme EN 40 est une norme relative au composant candélabre dont le but est de faciliter la libre circulation en Europe.

**1. Contrôle**

**1.1.** Le champ d'investigation du contrôle de conformité porte sur l'analyse de la réaction, sous contrainte, d'un système se composant des éléments suivants :

- le fût
- la plaque d'appui
- le système d'ancrage

**1.2.** Le principe du contrôle est l'enregistrement graphique qui permet de classer les ouvrages (éclairage public, potence de signalisation, mât de stade) selon différents indices de gravité.

**2. Assainissements**

A la suite des changements de mâts d'éclairage opérés en 2010 au Guintzet, il convient de poursuivre contrôles et travaux en fonction des conclusions des examens techniques.

C'est ainsi qu'en 2012, il faudra procéder aux adaptations des installations d'éclairage soit du terrain de la Motta, de Derrière-les-Jardins, du Grabensaal ou de Mon-Repos suivant l'urgence requise par les directives de l'entreprise mandatée pour ces contrôles. Au cours des années à venir (investissements prévus en 2014 et 2016), il est planifié la suite des contrôles, et des changements si nécessaire, des objets situés sur les surfaces mentionnées ci-dessus.

**3. Décision – Coût**

A la suite de ce qui précède, il s'avère indispensable de procéder au remplacement de certains mâts d'un diamètre insuffisant à ce jour (nouvelles normes).

Le coût global de cette intervention s'élève, pour 2012, à Fr. 100'000,--.

Il se décompose de la manière suivante :

- Dépose des mâts	Fr. 10'000,--
- Changement des mâts (y.c. éclairage)	Fr. 75'000,--
- Ingénieur, travaux divers (génie civil)	Fr. 15'000,--
<b>Total</b>	<b>Fr. 100'000,--</b>

### 3. Catégorie III

Les projets d'investissements qui suivent feront l'objet d'un message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

520.501.99	Mesures d'accompagnement Poya et liaison cyclable rue de l'Hôpital - Saint-Léonard	Fr. 4'700'000
612.503.83	Ecole du Botzet : agrandissement de 8 salles	Fr. 5'400'000
612.503.84	Ecole de la Vignettaz : rachat et transformation d'un bâtiment privé	Fr. 5'000'000
612.503.85	Ecole de la Heitera, agrandissement 11 nouvelles salles	Fr. 7'200'000
612.503.88	Accueil extrascolaire du Jura	Fr. 200'000
613.503.29	Arcades "une terrasse panoramique au Bourg"	Fr. 300'000
620.501.07	Aménagement Place de la Gare et esplanade	Fr. 1'550'000
620.501.18	Grand-Places : études et aménagement esplanade	Fr. 300'000
621.500.05	Places de jeux Maggenberg	Fr. 330'000
621.500.06	Monséjour : un espace de rencontre	Fr. 200'000
		<b>Fr. 25'180'000</b>

### 4. Investissements des Services industriels (catégorie II)

**Abaissement pression Basse-Ville, 5 chambres de réducteurs** **Fr. 500'000,--**

La pression d'eau en Basse-Ville de Fribourg approche actuellement les 16 bar (= 160 mètres de colonne d'eau). Cette pression importante accélère l'usure des réseaux et des branchements privés et augmente les dégâts à la chaussée et au sous-sol lors de fuites.

Pour baisser la pression d'eau dans le secteur de la Basse-Ville aux alentours de 10 bar, un bureau d'ingénieurs -suite à une étude détaillée de notre réseau- nous recommande de réaliser cinq chambres de réduction de pression qui seraient placées sur les conduites de distribution alimentant la Basse-Ville.

Réalisation de 5 chambres de réduction	Fr. 350'000,--
Conduites de raccordement et évacuation	Fr. 150'000,--
<b>Total</b>	<b>Fr. 500'000,--</b>

### B. CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT ET CHARGES FINANCIÈRES

#### 1. Capacité d'investir

La marge d'autofinancement (amortissements ./ excédent de charges du compte de fonctionnement) était de Fr. 4'773'473,-- au budget 2010 et de Fr. 9'809'827,-- au budget 2011. Elle est de Fr. 11'535'984,-- au budget 2012 (amortissements de Fr. 12'623'930,-- ./ l'excédent de charges du compte de fonctionnement de Fr. 1'087'946,--).

La capacité d'autofinancement est de 5.89 % contre 5.12 % au budget 2011. Ce résultat traduit une amélioration de la situation financière de la Ville, mais il faut rappeler que cette capacité d'autofinancement est considérée comme satisfaisante à partir d'un coefficient de 10.

## 2. Financement des investissements

Le total des investissements prévus en 2012 est de Fr. 71'589'000,-- et se décompose comme suit :

Catégorie I	Fr.	33'929'000.00
Catégorie II	Fr.	12'480'000.00
Catégorie III	Fr.	25'180'000.00
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>71'589'000.00</b>

Toutefois, comme les investissements de catégorie III sont indiqués à titre d'information, il convient de ne pas les prendre en considération pour le calcul des charges financières.

Dans ce cas, le total des investissements est réduit aux investissements I et II, soit à Fr. 46'409'000,--.

De plus, comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités seraient ainsi de Fr. 21'717'000,-- compte tenu tant du prélèvement que de l'attribution aux réserves et des financements spéciaux.

## 3. Charges financières

Le besoin de trésorerie de Fr. 21'717'000,-- comprend, pour la salle de spectacle, Fr. 14'000'000,-- de charges et Fr. 11'800'000,-- de recettes, soit des investissements nets de Fr. 2'200'000,--, dont les intérêts courus seront pris en charge par l'investissement. De ce fait, le solde restant de Fr. 19'517'000,-- générerait théoriquement des charges financières de Fr. 390'340,--.

## OBTENTION D'UNE LIMITE DE CRÉDIT POUR FINANCER DES PONTS DE TRÉSORERIE COMMUNALE

### TABLEAU DES BESOINS DE LIQUIDITÉS ARRÊTÉ AU 31.12.2012

		en milliers de Fr.			
		+ augmentation liquidité/- diminution liquidité			
Bénéfice/Perte de l'année			-1'087		
Amortissements légaux			12'624		
Prélèvements sur les réserves					
256.482.00	HLM	100			
257.482.00	Immeubles anciens	40			
410.480.00	Abris PC	0			
521.480.00	Places de parc publiques	15			
531.480.00	Châtillon remise en état	1'000			
531.480.01	Réserve de Châtillon	0			
532.480.01	Canalisation	1'500			
532.480.00	Réserve protection eaux	0			
	Prélèvements totaux	2'655	-2'655		
Attributions aux réserves					
259.382.00	2ème année d'école enfantine	1'305			
410.380.00	Contribution achat abris PC	16			
521.380.00	Place de parc publique	36			
531.380.00	Châtillon, remise en état	600			
532.380.00	Entretien Step	87			
613.380.00	Fonds de rénovation immeubles	117			
	Attributions totales	2'161	2'161		
<b>Cash flow net</b>			<b>11'043</b>		<b>11'043</b>
Investissements bruts			-71'240		
+taxe de raccordement			1'500		
+ participation de tiers à la salle de spectacle			11'800		
+ investissement catégorie III			25'180		
Investissements nets			-32'760		-32'760
Amélioration du solde des débiteurs au 31.12					0
<b>Besoin de trésorerie estimé</b>					<b>-21'717</b>



Par message du 13 novembre 2000, le Conseil général a autorisé pour la première fois le Conseil communal à procéder à des ponts de trésorerie pour un montant maximum de 20 mio au cours de l'année 2001.

Pour l'exercice 2012, le Conseil communal renouvelle cette demande sur la base du tableau de la page 41 qui démontre le besoin de liquidités possibles au cours de l'année 2012.

Cependant, le Conseil communal constate avec une certaine satisfaction qu'il n'a pas eu à recourir à des ponts de trésorerie en 2011, grâce à la marge d'autofinancement dégagée, ainsi qu'à la limitation des investissements à leur strict minimum.

-----  
LE CONSEIL COMMUNAL vous propose l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg et des Services industriels pour l'exercice 2012, selon projets d'arrêtés ci-annexés, ainsi que l'octroi des crédits d'investissements demandés.  
-----

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

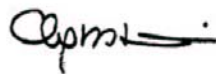
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :



Pierre-Alain Clément

La Secrétaire de Ville :



Catherine Agustoni

Annexes : 2 projets d'arrêté  
1 tableau de la dotation du personnel des services  
1 grille salariale 2012

( **Projet** )

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 9, du 15 novembre 2011;
- le rapport de la Commission financière,

*arrête :*

**Article premier**

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2012 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 219'211'454.00
Total des charges	<u>Fr. 220'299'400.00</u>
<b>Excédent des charges</b>	<b><u>Fr. 1'087'946.00</u></b>

**Article 2**

Le budget de fonctionnement des Services industriels pour 2012 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 13'600'780.00
Total des charges	<u>Fr. 13'541'800.00</u>
<b>Excédent des produits</b>	<b><u>Fr. 58'980.00</u></b>

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Oliver Collaud

André Pillonel

( **Projet** )

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 9, du 15 novembre 2011;
- le rapport de la Commission financière,

*arrête :*

**Article premier**

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à **Fr. 46'409'000,--** est approuvé; il se présente de la façon suivante :

- Catégorie I (déjà décidés) : Fr. 33'929'000.00
- Catégorie II (désignés ci-dessous, art. 2) : Fr. 12'480'000.00

2. Le budget des investissements des Services Industriels, catégorie II, se montant à **Fr. 500'000,--**, est approuvé.

**Article 2**

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

**1. Commune de Fribourg**

**110.506.05 Remplacement du système de timbrage et des badges Fr. 150'000,--**

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**420.506.23 PPS - extension du réseau des bornes hydrantes Fr. 100'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**420.506.24 Achat nouvelles tenues "feu" Fr. 155'000,--**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**430.501.03 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux roues, transports publics Fr. 100'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**430.506.12 Système de prêt de vélos Fr. 100'000,--**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.501.98 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare Fr. 800'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.506.11 Véhicules / remplacements Fr. 645'000,--**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**523.501.01 Eclairage public renouvellement (subventions Groupe E déduites) Fr. 500'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**531.501.08 Décharge de Châtillon étape 4 Fr. 3'500'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**532.501.41 Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement Fr. 2'500'000,--**

Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.

**532.506.03 Station d'épuration/ renouvellement d'installations Fr. 1'500'000,--**

Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire des eaux usées.

**611.503.13 Sécurité – nouvelles normes incendie – Electricité et garde-corps Fr. 100'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.82 CO Jolimont : réfection des façades Fr. 75'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.86 Ecole du Schoenberg, rénovation énergétique et sécuritaire des façades halles de gym Fr. 550'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.87 Transformation écoles de l'Auge, du Bourg, du Jura et de la Neuveville (3 nouvelles classes écoles enfantines) Fr. 400'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**613.503.30 Kiosque pl. G. Python : réfection des façades en pierre naturelle Fr. 70'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**614.503.00 Voirie: création de vestiaires et douches pour les employés Fr. 70'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**618.503.31 Espace Jean Tinguely : climatisation Fr. 75'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**620.501.16 Au fil de la Sarine (nature en ville) Fr. 50'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**620.501.19 Espaces publics/routiers études et aménagements Fr. 50'000,--**

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**620.501.20 Révision du PAL concept Agglo Fr. 150'000,--**

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**620.501.21 Revitalisation Ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : études Fr. 100'000,--**

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**621.506.10 Parcs et Promenades – Cimetière -  
Véhicules / Remplacement Fr. 150'000,--**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**622.501.00 Assainissement réseau d'eau  
potable pour serres, allée du  
cimetière et places Fr. 80'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales

**700.506.33 Remplacement des serveurs IBM et  
licences VMWare Fr. 250'000,--**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**700.506.34 Remplacement des appareils  
téléphoniques et modification des  
infrastructures dans les écoles Fr. 100'000,--**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**900.503.08 Assainissement réseau d'eau selon  
exigences des SI Fr. 60'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**900.506.03 Changement mât d'éclairage :  
terrains de sport Fr. 100'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

## **2. Services industriels**

**Abaissement pression Basse-Ville, 5 chambres de  
réducteurs Fr. 500'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

### **Article 3**

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

### **Article 4**

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2012, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

### **Article 5**

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

### **Article 6**

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour Fr. 25'180'000,--, qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2012.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Oliver Collaud

André Pillonel

2012

## Administration de la Ville de Fribourg

Service/Secteur	Effectif budget	mutation		Imputation interne		Dotation				Variation	Différence
		-	+	-	+	2012		2011		temporaire	
						Ept	Pers	Ept	Pers		
1.1 Secrétariat de Ville AG	24.7		1.50	-1.00	0.50	24.2	30	22.7	28		1.50
1.3 Relations humaines	4.1				0.40	4.5	5	4.5	5		
1.4 Service juridique	2.0			-0.50	0.30	1.8	2	1.8	2		
2 Finances	13.4		0.50			13.4	17	12.9	16		0.50
3 Ecoles	54.2		0.40			54.2	75	33.2	45	20.55	20.95
4 Police et mobilité	37.3					37.3	38	37.3	39		
5 Edilité: Génie civil	127.0					127.0	130	128.2	129	-1.20	-1.20
6 Edilité: Urbanisme et Architecture	89.0					89.0	128	87.9	132	1.13	1.13
5.4 Edilité: Cadastre	6.1	-0.25				6.1	7	6.3	7		-0.25
7 Informatique	8.6				0.30	8.9	9	8.9	9		
8 Culture	4.5	-0.50				4.5	6	5	6		-0.50
9 Sports	16.9					16.9	18	16.9	18		
11 Affaires sociales	38.5	-2.20				38.5	46	61.1	78	-20.35	-22.55
12 Tutelles et curatelles	22.6		2.20			22.6	29	20.4	25		2.20
<b>Total</b>	<b>448.8</b>	<b>-2.95</b>	<b>4.60</b>	<b>-1.5</b>	<b>1.5</b>	<b>448.8</b>	<b>540</b>	<b>447.0</b>	<b>539</b>	<b>0.13</b>	<b>1.78</b>
			1.65								

## Légende

Effectif budget

Mutation -

Mutation +

Imputation interne -

Imputation interne +

Dotation

Variation temporaire

Différence

Effectif selon le budget 2012

baisse d'effectif ayant eu lieu durant l'année 2011

augmentation d'effectif prévu pour 2012

effectif du service qui doit dans la dotation d'un autre service

effectif du service qui provient de la dotation d'un autre service

Dotation effective du service

Variation temporaire de l'effectif

Variation de l'effectif entre 2012 et 2011

## 2012

<b>A</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	43'901	44'525	45'162	45'786	46'423	47'047	47'671	48'308	48'932	49'569
1	50'193	50'817	51'454	52'078	52'715	53'339	53'963	54'600	55'224	55'861
2	56'485	57'109	57'746	58'370	59'007	59'631	60'255	60'892	61'516	62'153
3	62'777	63'401	64'038	64'662	65'299	65'923	66'547	67'184	67'808	68'445
4	69'069	69'693	70'330	70'954	71'591	72'215	72'839	73'476	74'100	74'737

<b>B</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	54'873	55'666	56'459	57'239	58'032	58'825	59'618	60'398	61'191	61'984
1	62'777	63'570	64'350	65'143	65'936	66'729	67'522	68'302	69'095	69'888
2	70'681	71'461	72'254	73'047	73'840	74'633	75'413	76'206	76'999	77'792
3	78'572	79'365	80'158	80'951	81'744	82'524	83'317	84'110	84'903	85'683
4	86'476	87'269	88'062	88'855	89'635	90'428	91'221	92'014	92'807	93'587

<b>C</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	68'601	69'576	70'564	71'539	72'527	73'502	74'477	75'465	76'440	77'428
1	78'403	79'391	80'366	81'341	82'329	83'304	84'292	85'267	86'242	87'230
2	88'205	89'193	90'168	91'156	92'131	93'106	94'094	95'069	96'057	97'032
3	98'007	98'995	99'970	100'958	101'933	102'908	103'896	104'871	105'859	106'834
4	107'822	108'797	109'772	110'760	111'735	112'723	113'698	114'673	115'661	116'636

<b>D</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	85'748	86'983	88'205	89'440	90'662	91'897	93'119	94'354	95'576	96'811
1	98'033	99'268	100'503	101'725	102'960	104'182	105'417	106'639	107'874	109'096
2	110'331	111'566	112'788	114'023	115'245	116'480	117'702	118'937	120'159	121'394
3	122'616	123'851	125'086	126'308	127'543	128'765	130'000	131'222	132'457	133'679
4	134'914	136'149	137'371	138'606	139'828	141'063	142'285	143'520	144'742	145'977

<b>E</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	107'185	108'719	110'253	111'800	113'334	114'868	116'402	117'936	119'470	121'017
1	122'551	124'085	125'619	127'153	128'700	130'234	131'768	133'302	134'836	136'383
2	137'917	139'451	140'985	142'519	144'053	145'600	147'134	148'668	150'202	151'736
3	153'283	154'817	156'351	157'885	159'419	160'966	162'500	164'034	165'568	167'102
4	168'636	170'183	171'717	173'251	174'785	176'319	177'866	179'400	180'934	182'468